

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT, commissaire responsable de l'enquête et
de la médiation,
M. KARIM CHAMI, analyste
Mme RENÉE POLIQUIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
PAR ÉOLIENNES CÔTE-DE-BEAUPRÉ S.E.C.**

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 15 janvier 2014 à 13 h 30
Garage municipal
4070, avenue Royale
Saint-Ferréol-les-Neiges

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JANVIER 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS

MOT DE LA COMMISSAIRE 1

DISCUSSIONS 12

REPRISE DE LA SÉANCE

DISCUSSIONS (SUITE) 40

**SÉANCE DU 15 JANVIER 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REQUÉRANTS
MOT DE LA COMMISSAIRE**

5

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonjour à tous et merci de vous être déplacés.

10

Je me présente, je suis Anne-Marie Parent, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et j'ai été mandatée pour être commissaire responsable de cette enquête et médiation.

15

Vous avez devant vous tous les documents pertinents au mandat qui s'appelle Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C.

20

Avant de passer à l'ordre du jour que vous avez dans la pochette, je vais vous demander de mettre vos cellulaires en mode avion pour permettre à la sténotypiste de pouvoir faire son travail sans interférence.

Donc vous avez l'ordre du jour, je vais passer à travers les points pour voir si ça vous convient!

25

Donc mot de bienvenue et présentation de l'ordre du jour! Après ça, nous allons faire les présentations d'usage des participants, puis je ferai la lecture du mandat que nous avons reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

30

Ensuite, nous aborderons brièvement la Loi sur les commissions d'enquête, le Code de déontologie, la Déclaration de valeurs éthiques et la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Suivront le déroulement d'une médiation, les principaux objets de vos requêtes, et nous terminerons avec l'obtention de votre consentement à la médiation.

35

Je vous invite au fur et à mesure de la rencontre de poser vos questions s'il y a lieu; donc n'hésitez pas à m'interrompre au besoin.

40

Donc la présentation des participants! Cet après-midi, vous avez une liste avec le nom des participants dans votre pochette. Je suis accompagnée de monsieur Karim Chami à ma gauche qui est analyste au BAPE, ainsi que madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

L'équipe compte également deux (2) autres personnes, madame Julie Olivier qui est conseillère en communication, et madame Ginette Otis qui est agente de secrétariat.

45 Je vous précise en passant que les échanges que vous pourriez avoir avec la Commission doivent se faire avec monsieur Chami en ce qui concerne le contenu et avec madame Poliquin en ce qui concerne la logistique des rencontres.

50 Et moi personnellement, je vais vous rencontrer uniquement au moment des sessions de travail que nous allons avoir.

55 Je souligne aussi la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Tout ce qui sera dit cet après-midi sera enregistré, et la transcription de nos échanges sera rendue publique à la fin du mandat. Certaines des séances de médiation seront sténotypées alors qu'à d'autres occasions, ce sera des comptes rendus de réunions.

60 Donc dans l'éventualité aussi où je vous demanderais de déposer des documents, vous devez les transmettre à madame Poliquin, si le cas se présente.

65 Alors je vais maintenant vous demander de vous identifier pour les besoins de la sténotypiste, et de donner votre adresse s'il vous plaît.

PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:

65 Lise Blouin, 2949, rang Saint-Antoine.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

70 Gaétan Blouin, 2949, rang Saint-Antoine.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

75 Éric Morency, 5983, Royale.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

80 Francis Flynn, 125 rue de la Falaise à Beaupré.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

85 Isabelle Lessard, 5415, avenue Royale.

PAR M. DENIS RICHARD:

Denis Richard, 2996, rang Saint-Antoine.

85 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci. Maintenant, monsieur Flynn, je comprends...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

90

J'ai aussi une résidence au 1180 du chemin de l'Abitibi-Price aussi. Ma résidence personnelle est à Beauré.

PAR LA COMMISSAIRE:

95

Et vous êtes le représentant du comité...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

100

Bien, je fais partie du comité des riverains et aussi, je suis aussi un peu le porte-parole dans le comité des riverains, je représente les gens du chemin de l'Abitibi-Price qui est la continuité du rang Saint-Antoine.

PAR LA COMMISSAIRE:

105

Parfait.

PAR M. DENIS RICHARD:

110

Moi, je voulais dire que ma résidence principale est à Québec.

PAR LA COMMISSAIRE:

115

Oui, on a votre adresse.

PAR M. DENIS RICHARD:

Moi, je suis sur le comité des riverains.

120

PAR LA COMMISSAIRE:

Parfait. On y reviendra tantôt par rapport au rôle de chacun.

125

Donc nous passons maintenant au point numéro 3, le mandat d'enquête et de médiation!

Donc d'abord, je vais vous faire la lecture de la lettre du ministre. Elle a été envoyée au président du BAPE le 28 novembre dernier:

130

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré par Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C. et ce, à compter du 13 janvier 2014.

135

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas de médiation et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation.

140

"Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez recevoir, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

145

Et c'est signé Yves-François Blanchet.

Un petit mot sur la Loi sur les commissions d'enquête! En tant que commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je possède les pouvoirs et l'immunité des commissaires-enquêteurs qui sont nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

150

Cela me permet donc d'exiger le dépôt de toute information que je jugerais pertinente à nos travaux ou d'obliger aussi une personne à se présenter devant moi. Je possède également l'immunité contre d'éventuelles poursuites judiciaires.

155

Notre Code de déontologie, c'est important de mentionner que je me suis engagée à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Vous trouverez d'ailleurs une copie des différents articles de ce code dans la pochette qui vous a été remise au tout début de la rencontre. Donc c'est ce document-ci.

160 Alors notre comportement, notre indépendance, notre neutralité, notre devoir de réserve vous sont assurés par notre Code de déontologie. Donc je vous laisserai le temps de le regarder plus dans le détail si vous le souhaitez, mais vous voyez tous les articles qui sont par rapport à notre indépendance et notre devoir de réserve.

165 Le Bureau s'est aussi doté d'une Déclaration de valeurs éthiques qui est l'autre document qui est similaire. Quatre (4) valeurs éthiques guident notre travail, soit le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

170 Donc on doit être complètement impartial dans le dossier, équitable aussi envers toutes les personnes qui se présentent devant nous pour faire part de leurs préoccupations.

175 Voyons maintenant la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement! Pour cela, vous pourrez vous référer au grand document où vous avez, complètement à droite, un petit résumé sous forme d'un cheminement du mandat comme tel.

180 Le BAPE est un organisme consultatif; c'est pas un organisme décisionnel, comme vous le savez sûrement déjà. Il n'intervient que lorsqu'il reçoit un mandat du ministre. Donc le BAPE ne s'autosaisit pas d'aucune question en environnement.

185 Concernant la Procédure, dans un premier temps, le promoteur du projet transmet un avis de projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Par la suite, le ministre émet une directive qui indique au promoteur ce que devra contenir l'étude d'impact qu'il réalisera. Cette étude d'impact est ensuite analysée, et si elle est jugée suffisamment complète par le ministre, ce dernier confie au BAPE un mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée réglementaire de quarante-cinq (45) jours.

190 C'est durant cette période que tout groupe, citoyen, organisme ou municipalité peut faire une demande d'audience publique auprès du ministre s'il souhaite qu'il y ait un examen public du dossier.

195 Alors c'est ce que vous avez fait. On en est rendu passé cette étape-là, vous avez fait chacun d'entre vous une demande auprès du ministère.

Après avoir examiné vos requêtes, le ministère a demandé au président du BAPE de tenir une enquête afin d'explorer les possibilités de tenir une médiation concernant le projet en question.

Donc nous tenons cet après-midi notre première rencontre avec vous, afin de vérifier s'il y a lieu de tenir une médiation et, le cas échéant, d'obtenir de votre part le consentement à faire une médiation.

200 Demain, nous allons rencontrer le promoteur séparément afin de vérifier aussi auprès de lui s'il donne son consentement à faire une médiation pour ce dossier-là.

205 Pour qu'une médiation soit possible, il est toutefois primordial que vous ne remettiez pas en question la justification du projet. Si c'est le cas, vous comprendrez que nous ne pourrions pas aller plus loin dans le processus.

PAR M. DENIS RICHARD:

Autrement dit, on n'est pas ici pour s'opposer au projet.

210 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Exactement. Alors si vous êtes pas en faveur du projet d'Éoliennes Côte-de-Beaupré qui est prévu dans la Seigneurie, vous devez nous aviser immédiatement que vous n'êtes pas en accord avec le projet.

215 Ça veut pas dire que vous avez des demandes concernant le projet, ça, vous pouvez avoir des demandes, vous pouvez avoir des exigences, vous pouvez avoir des réticences, mais disons que le fait que le projet ait lieu, il faut que vous acceptiez le fait que le projet va avoir lieu.

220 Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

225 Ça va.

PAR LA COMMISSAIRE:

230 Donc vous êtes d'accord avec le projet, mais vous souhaitez que certaines améliorations ou certains accommodements soient apportés ou encore, que certaines mesures d'atténuation soient mises en place, ce qui peut être discuté et, à ce moment-là, il sera possible de procéder à une médiation.

L'objectif cet après-midi, c'est de bien cerner vos préoccupations. Moi, je veux savoir vraiment qu'est-ce qui vous préoccupe dans le dossier du projet.

235 On validera vos demandes, il faudra voir si vos demandes sont compatibles avec les objectifs du promoteur, et moi, en le rencontrant demain, en allant chercher aussi son consentement à faire une médiation, je vais lui exposer les motifs de vos requêtes.

240 Il ne connaît pas vos requêtes, le promoteur ne connaît pas vos requêtes encore, il ne sait pas qui vous êtes.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

245 Il s'en doute un peu!

PAR LA COMMISSAIRE:

On ne lui a pas dit.

250 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

Il est pas mal au courant de qui et quoi.

PAR LA COMMISSAIRE:

255 Il y a des chances, mais disons qu'officiellement, il n'a pas reçu l'information officiellement.

260 Donc si dès aujourd'hui, vous avez des propositions de solutions à mettre sur la table, vous pouvez en faire part et demain, on verra avec lui si ces propositions-là sont réalisables vues de son point de vue, OK!

265 Si lui, il arrive à la conclusion que ce que vous demandez est hors de portée pour lui, alors il pourra pas y avoir de médiation. Il faut tenir ça en ligne de compte aussi. Pour qu'il y ait médiation, cela implique le consentement des deux (2) parties.

Alors le déroulement de la médiation, on est rendu au point 9! Une fois qu'on a obtenu le consentement des deux (2) parties, il y aura une ou des rencontres.

270 Le calendrier des rencontres s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail. La médiation ne se déroulera donc entre vous et le promoteur que si je le juge approprié et aussi, je pourrais, lors de nos rencontres, inviter d'autres personnes à se joindre aux discussions.

275 Par exemple, je pourrais inviter une personne-ressource du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, laquelle personne pourrait apporter un éclairage susceptible d'aider les parties à parvenir à une entente.

Je vous rappelle que la médiation environnementale est un processus de règlement de conflit faisant appel à la négociation. Donc ce qu'on cherche à faire, c'est de rapprocher les

280 requérants, donc vous, et Éoliennes Côte-de-Beaupré, le promoteur, pour tenter d'en arriver à une entente qui soit satisfaisante pour tous.

285 Je veux aussi vous mentionner que c'est bien un processus et que le médiateur demeure neutre, c'est-à-dire qu'il ne prend pas parti. Donc bien entendu, sans prendre parti, je peux essayer d'identifier de mon côté des pistes de solutions, et s'il y a des pistes intéressantes, on peut chercher ensemble à les mettre de l'avant et à les présenter au promoteur, à condition que ce soit de caractère raisonnable et puis acceptable aussi par l'autre partie.

290 Donc ma fonction, c'est d'essayer de voir s'il y a moyen que vous en arriviez à une entente avec le promoteur.

295 Je dois également m'assurer que les solutions qui seront proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers, c'est-à-dire d'autres personnes qui ne sont pas ici impliquées. Et c'est ce qu'on va commencer à explorer ensemble aujourd'hui.

300 Je vais essayer de vous aider à circonscrire les points, je vais essayer d'identifier là où ça peut accrocher, où sont les points où on pourrait sembler s'entendre et peut-être aussi de mettre en lumière s'il y a des points de convergence, puis peut-être essayer aussi d'aplanir les points de divergence.

305 L'idée, c'est d'avoir toujours un dialogue constructif, c'est ce qu'on cherche pendant toutes nos réunions. Et j'ai aussi la responsabilité, le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée pour l'une ou l'autre des parties. En d'autres termes, les parties à la médiation doivent en arriver à un règlement gagnant-gagnant.

310 Si je constate au cours du processus que l'entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, tout autant que du promoteur, à ce que vous participiez de bonne foi.

315 À la fin de l'exercice, si les engagements du promoteur sont satisfaisants pour vous, vous serez invités à retirer vos demandes d'audience publique. La Commission vous fera alors signer un document dans lequel vous acceptez de retirer vos demandes, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet de l'entente entre vous et le promoteur bien sûr soient respectées.

Je devrai faire rapport au ministre, et ce rapport comprendra les éléments de l'entente.

320 La décision d'autoriser ou non le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Alors s'il y a entente, les éléments de celle-ci seraient compris dans la recommandation du ministre à ses collègues au Conseil des ministres.

325 En ce sens, la médiation présente des avantages par rapport à une audience publique, parce que le décret d'autorisation du projet réfère précisément aux engagements qui sont pris par le promoteur dans le cadre de la médiation qui aura eu lieu, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties.

330 En cas d'échec de la médiation, si ça ne fonctionne pas, le recours à l'audience publique n'est pas nécessairement acquis. Ce sera alors au ministre de décider s'il y aura ou non une audience publique. Ça va!

335 Donc autrement dit, il pourra, le ministre, décider que la demande est frivole et ne pas procéder même à une audience publique.

Les objets principaux de l'enquête et de la médiation, donc les objets de vos requêtes! Donc comme je vous ai mentionné, j'aimerais qu'on fasse un tour de table pour identifier les motifs de vos requêtes. Qu'est-ce que vous venez chercher, à quoi vous vous attendez dans la médiation!

340 Oui monsieur Morency.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

345 Vous disiez, vous avez dit que vous pourriez inviter d'autres personnes.

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui.

350 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

355 Si nous, on juge à propos qu'une telle ou telle personne devrait venir comme témoigner ou, je dirais, je sais pas quel terme utiliser, devant le promoteur ou la Commission, est-ce qu'on peut suggérer ou apporter quelqu'un?

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est la Commission qui décide si elle a besoin de personnes-ressources pour ses travaux. C'est ça que je voulais dire.

360

Alors comme par exemple, si je pense qu'on a besoin d'avoir l'éclairage du ministère des Transports, à ce moment-là, nous, on a déjà avisé quelques personnes-ressources qu'on pense qui pourraient être utiles, qu'on pourrait faire appel à leurs ressources.

365

PAR M. ÉRIC MORENCY:

Moi, je pensais, on avait trouvé une personne-ressource en santé publique qui lui avait fait un très bel exposé à la dernière réunion du comité des riverains qu'on avait eue!

370

PAR LA COMMISSAIRE:

Ce que vous pourriez faire, c'est que cette personne-là pourrait vous donner un document et que vous pourriez déposer ce document à la Commission.

375

PAR M. ÉRIC MORENCY:

Mais son témoignage...

380

PAR LA COMMISSAIRE:

Là, on est dans un contexte de médiation, donc vous, vous pouvez aller chercher de l'information comme vous voulez, que vous pouvez nous apporter, mais la médiation va avoir lieu entre vous d'un côté et le promoteur de l'autre côté.

385

PAR M. DENIS RICHARD:

Mais c'est le même principe pour le promoteur, lui ne peut pas non plus emmener...

390

PAR LA COMMISSAIRE:

Non. Il nous a déjà identifié les personnes qui vont être présentes à la rencontre demain. Demain, on va préciser tout ça avec lui, on ne l'a pas encore rencontré.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

395

Pour ce qui est des demandes de chacun, bien pour les demandes d'audience, on est tous centrés sur le même point, puis on avait déjà eu une prérencontre où ce qu'on avait établi que Francis ferait cet exposé-là.

400

Dans le fond, qu'on fasse tout le tour comme vous voulez qu'on fasse là, on va tout vous dire un peu la même affaire, et on l'a fait hier.

PAR M. DENIS RICHARD:

405

Le point est commun.

PAR LA COMMISSAIRE:

410

Parfait, c'est encore mieux. Ce que j'entends, là, est-ce que vous désignez monsieur Flynn comme votre représentant?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

415

Pour le prochain point que vous faites là, vous vouliez qu'on fasse chacun notre tour?

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien moi, je voulais, j'étais pas certaine que tout le monde avait exactement la même chose.

420

PAR M. ÉRIC MORENCY:

C'est tout exactement la même chose.

PAR LA COMMISSAIRE:

425

J'ai lu les trois (3) requêtes, les trois (3) lettres qui ont été adressées au ministre, et ce serait bon de les prendre une par une. Peut-être que, monsieur Flynn, par après, vous pourrez faire un résumé de tout ça, mais on verra après s'il y a lieu de dire qu'il y a un représentant officiel pour le groupe des trois (3) requérants. Ce serait une possibilité.

430

DISCUSSIONS

435

PAR LA COMMISSAIRE:

Alors vous voulez commencer, monsieur Richard?

440

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien moi, comme je l'ai écrit justement dans ma lettre, moi, les problèmes avec Boralex, c'est marqué ici, problèmes reliés au transport.

445

Ça commence le matin à quatre heures et demie (4 h ½), je veux dire, on n'a plus de vie privée. Même nos terrains, on peut plus mettre le nez dehors, parce que nous, on est à la campagne, et nous, c'est le but premier pourquoi on s'est installé là, c'était tranquille et ainsi de suite. Ça fait que là, avec les transports, la poussière, le nombre de transports!

450

D'ailleurs, dans le premier rapport, que j'avais écrit dans ma lettre, le premier rapport décrivait très bien la situation, bien, le rapport de la phase 4, le rapport numéro 290 expliquait très bien les problèmes qu'on subissait, puis même le rapport était, même si vous prenez pas de parti pris, il était quand même, c'est favorable d'une certaine façon à notre problème. Même il avait comparé un peu à Ciment St-Laurent. C'était venu assez souvent sur le tapis comme quoi que ça s'approchait beaucoup au problème que les gens avaient vécu avec Ciment St-Laurent, en parlant de la poussière. Mais nous, c'est plus que la poussière, c'est le bruit.

455

Ça commence à quatre heures et demie (4 h ½) du matin, à sept-huit heures (7 h-8 h) le soir. Prenez comme cet été, là, ils étaient pas supposés travailler durant les fins de semaine, ils ont travaillé durant les fins de semaine.

460

Le nombre d'ouvriers, ils nous disent un certain nombre d'ouvriers, puis à un moment donné, on parlait de sept cent cinquante (750) maximum, puis dans leur propre rapport, ils étaient rendus à huit cent quatre-vingt-onze (891) employés. Ça fait du transport, ça, là. On parle juste d'employés qui rentrent entre quatre heures (4 h) et sept heures (7 h) le matin. C'est à part de tous les transports.

465

Ça fait que le gros du problème, c'est les transports et la poussière.

470

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc devant chez vous?

PAR M. DENIS RICHARD:

475

Devant chez nous, parce que moi, disons, je suis sur un lot qui, à l'époque, ça fait quarante-cinq (45) ans que je suis installé là, c'est un lot qui aujourd'hui est dérogatoire, parce que j'ai pas la superficie requise ni les normes, les marges de recul versus la rivière et la route, mais j'ai un droit acquis, je suis bâti là.

480

Ça fait que je suis à cinq mètres (5 m) de la route puis à cinq mètres (5 m) de la rivière, ça fait que les transports, quand ça passe, je veux dire, on n'a plus de vie, c'est plus vivable.

PAR LA COMMISSAIRE:

485

Donc pour résumer, la poussière, le bruit, les heures de circulation?

PAR M. DENIS RICHARD:

490

En plein ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

495

OK. Madame Lessard?

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

500

Moi, c'est un petit peu dans la même optique que monsieur. Je pense qu'il y aurait possibilité, comme j'avais fait dans la demande, qu'il y ait une autre voie d'accès.

505

Moi, je représente les gens sur l'avenue Royale, puis on n'a pas d'infrastructure pour accueillir tout ce transport-là. On n'a pas de trottoir, on n'a pas de lumière, on n'a rien. Moi, j'ai un fils qui a failli se faire frapper cet été, parce que le trafic est trop dense, puis c'est ça, on n'a plus de tranquillité. C'est rendu un boulevard.

505

C'est rendu dangereux, c'est invivable. Moi, je suis pas à cinq mètres (5 m) de la rue, je suis dans la rue; ma maison est vraiment dans la rue.

510

Ça fait qu'à un moment donné, j'ai plus de tranquillité, je dors plus. Ça commence – comme il disait, on vit en campagne, mais on n'est plus en campagne.

Puis c'est un petit peu l'inquiétude de tous les gens sur l'avenue Royale. C'est le danger. On a fait monter les policiers, puis il y a eu beaucoup d'arrestations, je pense que ça, ça peut en

515 prouver aussi. Ça fait que je pense qu'il y a d'autres possibilités pour qu'il y ait une autre voie d'accès, puis moi, ma demande, ce serait qu'il y ait une autre voie d'accès.

PAR LA COMMISSAIRE:

520 OK. Je vais tout de suite aller à ce sujet-là! Dans votre demande, vous dites à la fin:

"Nous désirons vous informer que nous avons une ouverture à la médiation dans la mesure où les promoteurs envisagent un nouvel accès pour la construction de son parc éolien."

525 Alors vous, vous en faites une condition, c'est ça votre demande, qu'il y ait une autre voie d'accès?

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

530 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

535 Alors c'est une condition. Je dois vous informer que si le promoteur nous dit – moi, je vais l'informer demain de vos points, il connaît pas les objets de vos requêtes, je vais l'informer de ça – et s'il nous dit, ça, c'est une fin de non-recevoir, on ne peut pas faire ça, il y a pas de médiation possible, vous comprenez ça!

PAR M. DENIS RICHARD:

540 Oui, oui.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

545 C'est le point commun de tout le monde. De toute façon, si vous nous annoncez qu'il n'y a pas de chemin de contournement, moi, je me lève puis je m'en vas. On n'a rien à faire ici.

PAR LA COMMISSAIRE:

550 Donc, monsieur Flynn, ce que vous dites, vous avez entendu...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

555 Je pense que c'est clair, en tout cas pour en avoir discuté, on a discuté hier de ça, c'est la condition, je pense que c'était très clair, comme on l'a écrit, cette chose-là. S'il y a une ouverture à un chemin de contournement, on est prêt à la médiation.

Mais dans un autre contexte, pour des mesures d'atténuation ou de compensation financière ou de cet ordre-là, on n'est pas partant sur ça.

560 Pourquoi, parce qu'on l'a vécu dans l'autre mandat, et que ça n'a pas fonctionné et qu'il faut que vous compreniez qu'on parle du passé, vous pourriez toujours dire c'est un autre projet, mais on va parler du futur! Le futur n'est pas une fin en tant que telle, ce projet-là n'est pas une fin, le projet de Boralex; il y a d'autres projets sur la table, ils vont vous déposer d'autres projets, et dans ce sens-là, on regarde une vision à long terme.

565 Puis la seule façon de régler ce problème-là pour l'ensemble des gens de l'avenue Royale, du rang Saint-Antoine, à la grandeur du rang Saint-Antoine, le rang Sainte-Marie, le chemin d'Abitibi-Price, l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps parce qu'eux autres aussi, c'est une nouvelle voie pour rentrer à ce chantier-là qui est un immense chantier, c'est un parc industriel important, il y a un milliard cent millions (1 100 000 000 \$) qui ont été dépensés jusqu'à aujourd'hui sur ce projet-là, on va en dépenser encore soixante-dix millions (70 M\$), et on nous parle de cent cinquante (150 MW) à trois cents nouveaux mégawatts (300 MW) potentiels dans ce secteur-là et on parle encore de peut-être plusieurs centaines de millions de dollars, on ne peut pas vivre d'une audience à une audience en s'en allant en disant, bien là, la dernière fois, on a dit, le projet numéro 4, on nous a dit, on n'a pas le temps. On peut pas faire un chemin de contournement, on n'a pas le temps!

575 Là, on nous dit, en tout cas, dans les discussions qu'on a eues avec le promoteur, un trop petit projet pour investir un chemin de contournement. Un autre projet, ça se peut pas, là. Je veux dire, ça fait depuis 2011! 2011, 2012, 2013, 2014, cet été, et 2015, ça va faire cinq (5) ans, et avec des potentiels peut-être de deux (2) ou trois (3) autres années minimum, sans compter que tout ce projet-là, à un moment donné, va peut-être être démantelé s'il n'y a pas de nouvelles éoliennes, on va tout redescendre le matériel.

585 Dans ce sens-là, c'est pour ça qu'on vous dit, il y a une médiation possible si le promoteur est prêt à faire une ouverture sur un chemin de contournement, nous, on est prêt à discuter. Mais dans d'autres cas, je pense qu'il n'y a pas d'avenue possible.

PAR LA COMMISSAIRE:

590

OK. Alors madame Lessard, vous avez bien indiqué dans votre requête que c'était conditionnel à cela.

595

Je vais continuer les deux (2) autres, puis je vais revenir par après, par rapport à cette condition-là, parce que là, vous semblez avoir résumé un peu.

Monsieur Morency!

PAR M. ÉRIC MORENCY:

600

Je cherche qu'est-ce que je pourrais rajouter, mais j'en trouve pas! C'est tous les mêmes problèmes, puis on a tout vécu, comme il dit, les essais d'atténuation. Vous disiez tantôt, négocier les différentes mesures d'atténuation, je les vois déjà venir, puis on les a essayées, on a eu de la compensation financière, mais il y a rien qui fait, il y a rien qui fait. C'est pas le but. On espère la fin, mais la fin arrive jamais.

605

Aussitôt qu'on arrive proche de la fin, woups, on découvre un nouveau bout. Puis comme il dit, il y en a des projets sur la table, puis quand on va arriver à ces projets-là, on sait qu'il y en aura d'autres.

610

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous le savez comment?

615

PAR M. ÉRIC MORENCY:

Parce que c'est comme ça que ça s'en va. Le plus beau territoire au Québec pour mettre de l'éolien, il est là, il est là. Il a un défaut, ce territoire-là, il n'a pas d'accès.

620

Le seul accès, c'est un petit chemin de campagne qui n'est pas fait pour ça. Il y a pas un parc industriel dans la province qui va se faire avec un accès comme ça, il y en a d'autres qui le font.

625

À la grosseur qu'ils ont comme parc, vous l'avez peut-être pas visité, mais nous autres, on l'a vu, ça a aucun bon sens de passer ça par le sentier qui est le rang Saint-Antoine, ça n'a pas de bon sens. C'est un sentier!

630 Puis on comprend pas. Il est jamais trop tard pour bien faire, mais on n'arrive pas à un point où ça prend un chemin, il est en retard de quatre (4) ans, ce chemin-là. Ils auraient dû commencer par ce chemin-là.

635 Quand on regarde les premières études préliminaires au premier projet, ils parlent d'un chemin, puis c'est pas celui-là. Ils ont comme essayé de prendre celui-là en évitant de faire l'autre, puis ça a marché, puis là, ils tiennent tête à essayer de prendre ce chemin-là. Si ça avait été respecté tel qu'étudié au départ, le chemin de contournement serait déjà fait.

PAR LA COMMISSAIRE:

640 OK. Donc vous aussi, votre demande, comme madame, vous étiez ensemble, c'est conditionnel, c'est le seul point sur lequel vous acceptez une médiation?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

645 Ça fait un peu "bucké", mais les autres ouvertures d'esprit, on les a eues dans le passé. On n'a jamais exigé un autre chemin, puis on n'a jamais eu la paix non plus.

PAR LA COMMISSAIRE:

650 OK. Monsieur Blouin?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

655 Je pense que je rejoins le groupe! Disons que nous autres, on est à l'entrée du chemin de l'Abitibi, et on a été là pour notre retraite en 2009. Et je vous jure que c'est pas une retraite!

C'est que dans le BAPE pour Beaupré-4, il y a le gouvernement qui est intervenu au niveau de service santé, et il a marqué des épreuves, des maladies que le monde pouvait avoir. Il y a personne qui en a tenu compte.

660 Puis la population, on est environ six cents (600) familles, entre six cents (600) et six cent cinquante (650) familles qui sont affectées par ça. Alors j'ai de la misère à comprendre que Boralex nous traite comme des riens.

665 Et le Séminaire de Québec a seize cents kilomètres carrés (1600 km²). S'il vous plaît, il y en a d'autres chemins, il y en a d'autres!

670 Là, il est en train de miner la santé et la sécurité. Quand on parle de poussière, quand on parle d'odeurs, on parle de tremblements dans la maison, ça n'a aucun bon sens. Et ça, c'est à partir de quatre heures-quatre heures et demie (4 h-4 h ½) le matin, le samedi et le dimanche. Le samedi, en 2012, et le dimanche, il y avait presque pas de transports. En 2013, quatre cents (400) personnes entre quatre heures (4 h) et sept heures (7 h) du matin passent. En 2009, il y avait personne. En 2010, il y a personne.

675 Et ça, c'est à part le soir. Et depuis 2011, ça cesse pas.

Les atténuations, ils en ont mis des atténuations, ça marche pas.

680 Ils ont dit que les employés savaient où ce qu'ils devaient passer, ça passe pas par là. Ils ont dit qu'ils devraient faire attention aux gens dans les rues. Essayez de sortir de chez vous vers quatre heures et demie-cinq heures (4 h ½-5 h) du matin, vous allez attendre énormément. Normalement, ils sont censés nous laisser passer.

685 Et c'est rendu, moi, j'ai défendu à mes petits-enfants d'aller dans la rue. Même nous autres, d'aller chercher notre malle, c'est rendu que c'est moins pire d'aller faire du parachute! Ça a pas de bon sens!

Ça a pas de bon sens, j'ai vu des autos arrêter à un pied (1 pi) de nous autres! On peut plus endurer cette situation-là.

690 Puis en plus, j'ai essayé de vendre ma maison, moi, en 2011, il fallait que je sois désespéré, parce qu'on la coupait de cent mille piastres (100 000 \$) pour la vendre, j'ai pas vendu. Ça fait que c'est pas une situation, et je suis pas tout seul dans ce cas-là. On parle de l'avenue Royale, on parle du rang Saint-Léon, on parle, c'est tout, c'est la grosse partie de Saint-Ferréol qui est tenue en otage. Ça a aucun bon sens que Boralex puisse faire ça à une population.

695 Puis Boralex dit qu'il va faire un bon citoyen corporatif, wow! Monsieur Lemaire nous dit qu'il va nous respecter, c'est pas fait. Madame Lemaire dit que si les citoyens en veulent pas d'éoliennes, ils en feront pas. Ils renient tout ça aujourd'hui. Disons que c'est le signe de piastre qui compte pour eux autres.

700

PAR LA COMMISSAIRE:

Pour votre conseil municipal?

705 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Lorsqu'on parle de Lemaire, c'est pas la mairesse, c'est madame Lemaire de Gaz Métro.

710 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Parfait.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

715 Puis monsieur Laliberté a dit lui aussi qu'il n'y aurait pas d'éoliennes si les citoyens en veulent pas, puis monsieur Laliberté représente les terres du Séminaire de Québec, mais ils ont dit des beaux mots, mais quand tu as un contrat, c'est facile de dire n'importe quoi! Mais quand c'est le temps de respecter les citoyens, la MRC a rien fait pour nous autres!

720 Saint-Ferréol, la municipalité, juste avant le changement de maire, a rien fait non plus. Mon dossier est chez nous, moi, je pensais aujourd'hui que c'était rien que pour avoir de l'information, mais si vous voulez toutes mes choses, j'en ai en masse chez nous, des choses qu'ils ont dites, puis qu'ils ont changées, qu'ils ont pas faites, ça se peut pas.

725 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, vous en avez résumé quelques-uns dans votre requête.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

730 Disons que j'ai résumé le transport en gros.

PAR LA COMMISSAIRE:

735 Mais si ces éléments-là, mettons si on avait respecté le samedi et le dimanche, etc., est-ce que pour vous, le problème est là pareil?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

740 C'est très très difficile.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Plus maintenant.

745 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Mon médecin m'a conseillé, en 2013, au mois de janvier, de m'en aller, de me reposer un mois, parce que j'étais à terre. Ça fait que c'est ça.

750 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

755 La réponse qu'on pourrait vous dire, c'est plus maintenant. Je veux dire, c'est des choses qui ont été regardées à l'époque. Il faut juste rappeler le contexte dans lequel il y a eu ces engagements-là qui ont été pris par Boralex. Il y a eu des audiences publiques pour le projet numéro 4, et il y a eu un rapport du BAPE, il y a eu un décret du gouvernement dans lequel il y avait aucune exigence particulière pour contrôler rien sur ce projet-là au niveau du transport.

760 On a discuté avec Boralex certains éléments pour essayer d'améliorer, parce que le rapport du BAPE indiquait qu'il faudrait que le promoteur fasse des efforts pour s'entendre sur des moyens de régler.

765 Le décret était donné, le certificat était donné, il n'y avait pas de poigne, c'était juste, on essaie de faire des choses. Il y a eu des ententes, une entente qui a été signée entre différentes personnes ici et le promoteur, mais quand on regarde ça aujourd'hui, bon, il y avait de l'argent prévu, il y a eu cet argent-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

770 Je m'excuse de vous interrompre! Ceux qui ont eu une compensation financière, qui ont accepté une compensation financière, ils sont satisfaits aujourd'hui puis ils n'en parlent plus?

PAR M. DENIS RICHARD:

775 Non, non. Ils ont l'impression de s'être fait avoir, parce que la compensation était, c'est ça, puis ça presse, ça presse. Il y a des gens, pour différentes raisons à court terme, qui ont accepté, mais avec ce qui s'est passé en 2013, ils pensaient vraiment pas que c'était pour être si pire que ça, ils se fiaient à 2011, 2012, il y avait une compensation, comme je vous dis, mais ça pressait, puis il fallait que ça se fasse vite. Mais avec 2013, les gens ont l'impression de s'être fait un peu avoir.

780 Puis ce qui est encore, moi, je trouve pire, même je l'ai dit quand ils me l'ont offert, la compensation, je l'ai refusée, ils se sont même engagés à payer d'avance. Ils ont payé en avril pour l'année 2013, et sur l'entente, il y avait 2014 d'inclus, puis ils leur donnaient un montant pour 2014. Mais ça, c'était signé en 2013.

785 Ça fait que les gens qui ont signé, ils sont pris, même s'ils ont dit, il va passer cinq cents (500) voitures, il peut en passer mille-quinze cents (1000-1500), les gens ont signé, ils ont plus aucun recours pour contrer ça.

790 Je l'ai dit, vous avez été brillant de faire signer une compensation pour l'année qui s'en vient.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

Sur l'année qui s'en vient mais sur le projet en cours.

795 **PAR M. DENIS RICHARD:**

Oui, d'accord sur le projet en cours. Ça va être quoi, le projet en cours? Ils vont tu commencer d'autres projets? C'est ça qu'il y a, c'est parce qu'avec Boralex, on le sait pas.

800 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

C'est parce que je réalise qu'autour de la table, je suis le seul qui a reçu la compensation.

PAR LA COMMISSAIRE:

805 Ah, c'est vous qui l'avez reçue!

PAR M. ÉRIC MORENCY:

810 Puis j'ai pas du tout l'impression de m'être fait fourrer, pas du tout.

PAR LA COMMISSAIRE:

815 Donc vous avez reçu la compensation, mais vous faites une requête?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

820 Oui, parce qu'au moment où ce qu'on nous arrive avec la compensation, moi, je l'ai prise plus comme...

PAR LA COMMISSAIRE:

Compensation pour le passé?

825 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

Oui, c'est une peccadille, mais si tu prends pas ça, tu auras rien. Parce qu'on a reçu deux mille cinq cents (2500 \$) par année.

830 Puis j'ai dit à Étienne, je me rappelle pas du calcul, t'en rappelles-tu, sept et quelque, j'ai dit à Étienne, si à tous les matins à cinq heures (5 h), je me pointe dans ta fenêtre de chambre, puis je tiens un criard jusqu'à temps que tu me fasses un bye-bye, je t'ouvre la porte, je te donne cinq piastres (5 \$), tu m'endures combien de matins! Ça revenait à quinze cents de l'heure (15 ¢/h). Tu m'endures combien de temps! Parce que c'est ça que tu me donnes.

835 Mais je vais le prendre, parce que si tu me donnes pas ça, j'ai rien.

840 Là maintenant, il y a un recours collectif qui est en cours, mais moi, je me sens pas, tu sais, dans le fond, c'était un ou l'autre, tu t'en allais vers le recours ou tu allais vers la compensation, moi, le recours, pas que j'y crois pas, mais j'adhère pas à cette solution-là, mettons.

PAR LA COMMISSAIRE:

845 On va en reparler tantôt du recours collectif!

PAR M. ÉRIC MORENCY:

850 Mais c'est pour ça. Moi personnellement, j'ai pas l'impression d'avoir été – oui en quelque part, mais pas attaqué avant même de signer, je savais que c'était pas assez, mais c'était ça ou rien. J'avais pas de poigne pour demander plus.

PAR LA COMMISSAIRE:

855 Je vais vous revenir, mais la compensation que vous avez eue, au moment où vous avez signé, ça disait que c'était pour?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

860 Le projet qui est là.

PAR LA COMMISSAIRE:

Pour cette année, pour chaque année?

865 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

Voilà deux (2) ans, l'année passée, l'été qu'on vient de finir et l'année qui s'en vient.

870 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

11-12-13, c'était pour le projet numéro 4, Beaupré-4, et pour compenser en partie les inconvénients de Beaupré-2 et 3 qui avaient été amorcés.

875 Il faut juste se rappeler que la compensation ne visait, dans le rapport du BAPE, ne visait que quatre cent cinquante mètres (450 m) de long sur la route du rang Saint-Antoine. Le problème à l'époque était plus circonscrit à cet endroit-là, mais là maintenant, ce problème-là, il s'est répandu l'année dernière par l'ampleur du projet sur le rang Sainte-Marie, sur l'avenue Royale où Isabelle reste et un peu partout.

880 Donc il faut comprendre qu'il y avait huit (8) personnes, il y avait dix (10) personnes au total, je pense, il y en a huit (8) qui ont signé, mais il faut bien comprendre que c'est sur cette petite partie là où le BAPE avait dit que le promoteur devait essayer de trouver une façon de s'entendre avec eux autres.

885 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Sur Saint-Antoine.

890 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Sur Saint-Antoine. Mais là, l'été dernier, autant il y a des gens sur le chemin de l'Abitibi ou autant sur l'avenue Royale, le reste du rang Saint-Antoine, le rang Sainte-Marie, là, l'ampleur du trafic était tellement grande que ça s'est répandu à la grandeur, le mécontentement s'est répandu à l'ensemble de la municipalité partout où il y avait une très très forte circulation.

895 Alors c'est pour ça qu'à l'époque, c'était une chose, cette notion-là, cette discussion-là a eu lieu autour d'un contexte très particulier où il y avait pas – le ministre avait donné, le Conseil des ministres avait donné son accord au projet sans rien, sans aucune exigence particulière! Alors je veux dire, on a négocié ce qui était possible de négocier à ce moment-là. Est-ce que c'était satisfaisant!

900 Je pense que la preuve a été faite que l'été dernier, l'ampleur des travaux a démontré que tout ce qu'il y avait en plus, bien, comme les gens ont dit, en plus de ça, c'est qu'il y avait un paquet d'engagements qui ont été pris qui n'ont pas été respectés. Rendus là, bien, les gens, c'est une

905 chose qu'on a essayée, puis je pense que maintenant, je pense qu'il n'y a plus d'ouverture possible, comme je vous disais tantôt, il n'y a plus d'ouverture sur une discussion sur les moyens d'atténuation, parce que ça va donner la même chose, et on va se ramasser encore avec le même genre de problème, et c'est pas une solution à long terme. Parce qu'on pense au futur, on pense aux autres projets.

910 Et c'est dans ce sens-là qu'il faut qu'il y ait un chemin de contournement.

PAR LA COMMISSAIRE:

915 Monsieur Blouin et après ça, monsieur Morency!

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

920 Disons que j'aimerais préciser quelque chose pour la compensation! Sur quatre (4) chalets qui ont signé, il y a deux (2) chalets que ça faisait dix (10) à quinze (15), peut-être vingt (20) ans qu'ils mettaient plus les pieds là. C'est facile d'accepter une compensation.

925 Monsieur Richard, ton beau-père qui vendait sa maison, son beau-père est décédé aujourd'hui, ça fait qu'il avait des raisons d'essayer de retirer, puis depuis qu'il essaie de vendre son chalet, il est pas capable de le vendre.

930 Puis le courtier a dit, il est invendable. Il y a été avec du monde là, puis ça se vendra jamais, et je le reprends même pas. Quand un courtier vous dit, je veux pas prendre ta maison parce que ça se vend pas ici, il y a des gros problèmes.

Puis dans les trois (3) résidences principales qui ont signé, il y en a un qui travaille pour Boralex en haut et il y en a deux (2) qui louent des logements.

PAR LA COMMISSAIRE:

935 À des travailleurs?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

940 À des travailleurs. Ça fait qu'il faut voir que c'est pas tout le monde qui a accepté à dire oui, oui. Il y en a qui étaient pris là-dedans. OK, m'a recevoir ça, puis en même temps, m'a pouvoir louer ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

945

Alors ça, c'est ce que vous avez signé.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

950

J'imagine.

PAR M. DENIS RICHARD:

955

Il y a juste une phrase qui est différente, c'est que moi, eux autres, ils marquaient, mes beaux-parents qui vendaient, ils s'engageaient à ce que l'acheteur ne poursuive pas non plus. Ça fait que moi, j'ai fait enlever cette chose-là, parce que je voulais pas que mes beaux-parents se rendent garants des futurs acheteurs si jamais ils vendaient.

960

Mais c'est la quittance, ils allaient jusque-là à les obliger de garantir que le gars qui achète ne les poursuivrait pas. Ça l'a aucun bon sens, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

965

Ça, c'est marqué Beaupré-2 et 3.

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui, ils ont marqué ça, mais je veux dire, ils tiennent compte du 4.

970

PAR LA COMMISSAIRE:

Le 4 aussi?

PAR M. DENIS RICHARD:

975

C'est ça. Ils étaient à la fin de Beaupré-2, 3 et 4. Parce que quand ça s'est fait cet été, dans le contexte, dans la quittance, ils parlent du 4.

PAR LA COMMISSAIRE:

980

Ça, ça a été signé vers quelle date à peu près?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

985 Le 1^{er} mai ou le 30 avril 2013.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

990 Juste un point! Ça, c'est la quittance, c'est une chose. Et il y avait un protocole d'entente, c'est une autre chose.

Ça, c'est la quittance quand ils recevaient le chèque, tandis que les engagements sont dans un autre document.

995 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Parfait. Est-ce que c'est une copie que vous pouvez déposer à la Commission?

PAR M. DENIS RICHARD:

1000 Je vous la donne.

PAR LA COMMISSAIRE:

1005 Vous nous la donnez, alors on la dépose officiellement.

PAR M. DENIS RICHARD:

1010 Ça, c'est la quittance modifiée. Je sais pas si vous voulez avoir la quittance originale?

PAR LA COMMISSAIRE:

Originale, oui, et peut-être une copie du contrat.

1015 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

J'ai ces documents-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1020 OK. Alors monsieur Morency.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1025 Pour pouvoir répondre à votre question de quelques commentaires avant, l'entente était pour, dans le fond, c'était plutôt physique. C'est spécifié que si des dommages à la santé arrivent, ce n'est pas inclus. C'est important.

1030 Parce que je vous dirais qu'à la fin de l'été, je me suis assis sur le bout de ma galerie, puis je me suis senti, j'ai déjà été beaucoup plus patient que ça et beaucoup plus motivé que ça, beaucoup. Puis j'ai quarante-deux (42) ans, c'est tu les quarante-deux (42) ans ou c'est les transports, je me le demande!

1035 Puis de là mon intervention tantôt! C'est qu'après ça, à la première, justement, c'est là que c'est arrivé, à la réunion d'information du BAPE, on a connu quelqu'un, que lui nous a emmenés, que lui nous a expliqué notre problème.

1040 Puis de la façon qu'il me parle, ça rejoint pas mal ce que je me disais sur le bout de ma galerie. Qu'un autre de même, puis je peux pas rester là cet été si c'est comme l'été passé.

Je sais que ce sera pas aussi intense, mais lui a, dans ses propos, c'est pas l'intensité mais la durée qui fait mal.

1045 Tu sans, dans le fond, qu'il passe cinquante (50) autos le matin ou huit cents (800), je vais être réveillé pareil.

J'ai habité sur la 138 de nombreuses années, puis c'est bien moins pire que ça. Il y a rien à habiter sur la 138, comparé à ce qu'on vit là. Ça peut être dur à saisir, là!

1050 Je peux "m'assire" le soir sur la galerie chez nous puis dans une (1) heure, une heure et demie (1 ½), voir passer deux (2) auto, puis douze (12) heures plus tard, j'en vois passer huit cents (800) en même temps. Ça a aucun bon sens.

PAR LA COMMISSAIRE:

1055 On a regardé le vidéo que vous avez pris...

PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:

1060 C'est madame! Et madame est fatiguée.

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui madame Lessard?

1065

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

C'est touchant, les vidéos.

1070

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, on comprend.

1075

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Nous, sur l'avenue Royale, on subit pas les composantes qui entrent. Les composantes, c'est les morceaux d'hélices qu'eux autres ont à subir ça, mais on subit la vitesse, les ouvriers, puis l'achalandage.

1080

J'ai perdu ce que je voulais dire!

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est pas grave. Donc pour résumer, votre requête à tous est toute conditionnelle à un chemin alternatif.

1085

Alors moi, j'ai deux (2) questions là-dessus pour vous! Est-ce que vous avez une proposition de chemin alternatif, d'une part, puis d'autre part, si le promoteur par exemple vous propose un billet d'avion en Floride pour cinq (5) mois pour ne pas être là pendant le bruit et le dérangement, c'est quelque chose qui est recevable?

1090

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Jamais.

1095

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Non, mais la question, c'est pourquoi pas!

1100 **PAR Mme ISABELLE LESSARD:**

Jamais. Cinq (5) mois à côté d'une vie! Moi, j'ai un fils, OK, j'ai fait un choix de venir vivre à Saint-Ferréol, parce que je veux élever ma famille ici. Je veux faire du sport, puis je veux profiter de la campagne.

1105 Si j'avais voulu habiter sur le bord d'un boulevard ou d'une "track" de chemin de fer, j'aurais subi ces choses-là.

1110 J'ai l'impression qu'on me fait subir quelque chose, qu'on vient me violer, c'est tout, là. Mon fils va être rendu à dix-huit (18) ans – puis je vais lui avoir promis que demain matin, peut-être qu'il pourrait aller faire du vélo dans le chemin, mais pour l'instant, il peut pas – mais il va être rendu à dix-huit (18) ans, puis il va avoir une auto, puis il va dire, j'ai jamais été dans le chemin.

1115 Puis c'est tout le monde qui se sent comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez pris connaissance du décret de Beaupré-4?

1120 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

1125 Est-ce qu'il y a des mesures qui ont été mises en application?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1130 Il y avait rien dans le décret, il y avait rien de particulier. Il fallait aller dans les engagements du promoteur.

1135 Et le promoteur, le seul engagement qu'il avait pris, c'est en rapport avec le point, le seul engagement – parce qu'à l'époque, le décret en lui-même n'a pas de condition. C'est les conditions standard de tous les décrets d'éoliennes, ils sont tous pareils.

Le seul élément, c'est dans un engagement qui avait été pris par le promoteur, il avait pris un engagement de respecter une limite de bruit de la norme du ministère des Transports qui est de cinquante-cinq décibels (55 dB), moyenne journalière, OK! Parce que le BAPE, lui, avait dit que le

1140 dossier aurait dû être considéré, le chemin du rang Saint-Antoine aurait dû être considéré comme dans la zone de chantier, ce qui aurait fait en sorte que les normes de bruit n'auraient pas été de cinquante-cinq (55 dB) sur une moyenne journalière, mais de quarante-cinq (45 dB) la nuit, il y aurait différentes modulations dans la norme, ce qui est tout à fait différent.

1145 Alors c'est le seul engagement qu'il a pris, c'est sur ça que le ministre a fait une recommandation au Conseil des ministres. C'est sur cet aspect-là.

Mais cet aspect-là ne rencontre même pas les recommandations que le BAPE avait faites.

1150 De plus, les résultats qui ont été pris cet été de bruit, bien, la moyenne est à soixante-deux–soixante-trois–soixante-quatre (62-63-64) dB sur vingt-quatre (24) heures.

PAR LA COMMISSAIRE:

1155 Est-ce qu'ils ont fait quelque chose?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1160 Ils ont rien fait. Qu'est-ce que vous voulez qu'ils fassent? Ils peuvent rien faire. Ils ont un volume de circulation, des composantes à passer, le bruit d'un gros camion, bien, ça reste le bruit d'un gros camion. Mais il en passe, il passait jusqu'à mille (1000) voitures le matin et mille (1000) voitures l'après-midi.

PAR LA COMMISSAIRE:

1165 Du covoiturage, est-ce qu'ils ont travaillé là-dessus?

PAR M. DENIS RICHARD:

1170 Ils parlent de dix-neuf pour cent (19 %) de covoiturage.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1175 Même là, le covoiturage, c'est quand ils nous donnent des évaluations, ils marquaient environ cent mille (100 000) transports en 2013, et 2013 va être à peu près trois-quatre cent mille (300 000-400 000) transports.

1180 J'ai fait l'étude pour 2012, en tout cas, si vous additionnez 11-12-13 plus 14, eux autres arrivent à peu près maximum trois cent mille (300 000), puis j'ai fait des calculs avec leurs chiffres, on va arriver à huit-neuf cent mille (800 000-900 000).

C'est du monde qui passe en avant de notre maison à tous les jours!

1185 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

Notre rue est calée. Moi, je descendais chez nous avant, là, je descends dans la rue. C'est vrai!

1190 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, on a vu que c'était cabossé.

1195 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Moi, je veux rajouter! En 2011, le chemin de l'Abitibi était pas pavé, donc un chemin de poussière, et notre maison, là, la poussière, ça passait par-dessus.

1200 Il y a un de mes chevaux qui est mort à cause de ça, je peux pas le prouver, mais je sais que c'est à cause de ça. Imaginez si lui, j'en ai d'autres, imaginez notre santé à nous autres.

Mais selon le rapport qu'ils ont fait à Beauré-4, bien, notre santé s'en va en dépérissant, en dépérissant. Et les plus affectés, c'est les personnes âgées, puis même les enfants.

1205 Il y a personne qui a parlé de ça. On dit pas que c'est rien qu'une qualité de vie, il y en a plus de qualité de vie, il y en a vraiment plus.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1210 Vous avez dit tantôt que vous aviez deux (2) questions, la première était?

PAR LA COMMISSAIRE:

1215 La première, c'était, est-ce que vous aviez une route alternative, puis à défaut de, est-ce que vous accepteriez...

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1220 Le billet d'avion! Alors que tout le monde s'est écrié non, bien moi, dans le fond, c'est un non au deuxième degré, parce que c'est impossible. Avez-vous une feuille puis un crayon, on va vous lister tout ce que ça va prendre, puis on va faire fois cinq (5) le prix d'un chemin de contournement.

1225 Lui, il a cinq (5) chevaux en écurie, puis il s'en ira pas sans ses chevaux pour cinq (5) mois. Elle, elle habite devant chez son père, elle s'occupe de son père, il faudra voir à transporter son père aussi.

Moi, j'aime beaucoup mon garage, je vais l'emmener avec moi, c'est sûr.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

1230 Et l'avenue Royale, tous les résidents de Saint-Ferréol aussi, il faut pas les oublier.

PAR LA COMMISSAIRE:

1235 Tenons-nous-en donc à ma première question! Est-ce que vous avez une proposition de chemin alternatif?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1240 J'aimerais répondre à celle-là aussi. Par expérience, parce que le promoteur, on le tutoie, on le connaît très bien, puis on a un peu cette expérience-là de médiation sans médiateur, puis il l'a, la tendance de nous demander, avez-vous des pistes de solutions!

1245 Puis son travail s'applique beaucoup plus à démolir nos solutions qu'à en trouver lui-même. Moi, je me dis que si je m'en vas vous déranger chez vous, j'arriverai pas en disant, dis-moi comment pas te déranger, je vais plutôt essayer de vous dire, je vais déranger et j'apporte la solution suivante!

1250 Ça a toujours été à nous à apporter des solutions. C'est à lui qu'incombe le problème de venir à me redonner la paix.

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est facile pour lui de nous dire non sur une solution qu'on lui propose. Lui, il les connaît, les solutions, ils les ont étudiées. Mais c'est une question dans le temps, il l'avait proposée même,

1255 la solution, mais il disait que le temps que ça prendrait de faire le chemin de contournement, le projet serait fini. Mais c'est pas vrai.

Ça fait deux (2) ans qu'il nous a parlé de ça, puis il parlait de deux (2) ans, mais là, ça continue, le projet.

1260 Ça fait que la route, ils savent par où passer, ils la connaissent, ils les ont, les solutions.

PAR LA COMMISSAIRE:

1265 Dans Beaupré-4, j'ai le rapport ici, ça avait été discuté à ce moment-là.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1270 Les autres propositions qui avaient été faites dans Beaupré-4 qui, aujourd'hui, on ne remettait pas sur la table. Ça, c'est clair.

1275 Toutes celles qui sont sur l'avenue Royale – parce qu'au départ, il faut toujours comprendre le contexte où on arrive au Bureau d'audiences publiques, on propose des choses, les commissaires, vous êtes un commissaire, il nous demande, bien, combien ça coûte! Regardez monsieur le commissaire, c'est pas moi qui vas faire l'étude, c'est pas moi le promoteur.

1280 Il y a quelqu'un ici qui propose un projet, c'est à lui à démontrer sa solution, puis on vient ici en disant, on avait proposé différentes alternatives, il y en avait qui étaient juste de l'autre côté de la rivière. Ces propositions-là aujourd'hui ne tiennent plus la route, parce que le trafic maintenant s'est répandu à la grandeur.

1285 Les seules alternatives qu'il y a actuellement pour déplacer un chemin, c'est par un accès sur la 138 ou la 175. Ça, après ça, l'endroit où ils voudront le mettre, c'est pas nous autres qui va aller dire – on s'est fait dire, ah, le mettre là, il y aura plus de personnes, c'était nous autres qui étaient mis à démontrer que notre solution était bonne quand c'est eux autres qui ont le problème.

1290 Alors il y a des alternatives par la 138, il y a des chemins qui existent, puis ces chemins-là, s'il y a des personnes dessus, des tiers, bien, ils le déplaceront dans un endroit où il n'y a personne.

C'est pas à nous autres à faire ce travail-là, c'est au promoteur. C'est lui qui vient, c'est lui qui a un projet, c'est à lui à faire la solution qui va être acceptable pour tout le monde, pour les citoyens ici et pour les autres citoyens par où ils vont passer.

1295 Puis si ça fait pas, ils passeront par la 175, ils rentreront par la forêt Montmorency. Ils ont accès, quand on arrive à la forêt Montmorency, on arrive proche du parc éolien, ils peuvent passer par là aussi.

1300 Ils ont un choix d'option, et c'est à eux autres à trouver la solution qui va être de moindre impact avec le moins de tiers impactés.

PAR M. DENIS RICHARD:

1305 Puis la solution que la 175, même, ça avait déjà été étudié par eux autres sérieusement, ça l'a même paru dans les journaux, sauf qu'il y a eu un tollé de protestations des gens de Charlevoix, parce que le projet était dans Charlevoix, et les gens de Charlevoix se voyaient exclus du projet. Parce qu'eux autres, pour aller travailler, descendre à Québec et remonter la 175, c'était impossible.

1310 Ça fait que le projet de la 175 a été abandonné pour permettre aux gens de Charlevoix peut-être d'aller travailler sur le projet.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1315 Par exemple sur cet aspect-là, il faut faire attention, c'est pas le même projet!

1320 Celui de la 175, actuellement c'est le projet qu'on appelle Rivière-du-Moulin. Il est dans la MRC de Charlevoix, mais tout l'accès se fait par le Lac-Saint-Jean. Ça, ça pouvait apporter un certain nombre de problèmes avec ça sur cet aspect-là que c'était dans la MRC de Charlevoix. Mais il y avait pas de retombées – de travailleurs ou de gens proches qui pouvaient pas partir de Baie-Saint-Paul, s'en venir à Québec. Il y avait pas de chemin à travers pour se rendre dans ce secteur-là.

1325 Mais pour la partie ici, les travailleurs, juste pour vous donner un impact, il y a quarante (40) personnes sur les neuf cents (900) employés du parc éolien, cet été, il y avait quarante (40) personnes de la Côte-de-Beaupré, OK!

Alors il y a beaucoup de gens de l'extérieur.

1330 On veut pas que nos propos soient interprétés comme on veut pas de retombées dans la Côte-de-Beaupré. S'il est pour y en avoir, tant qu'à avoir ces projets-là, on est mieux d'avoir des retombées, mais ça devra se faire en passant par un chemin qui va faire le moins de trouble possible.

1335 Puis s'il n'y a pas de chemin possible sur la Côte-de-Beaupré, ils passeront par la 175. Je
veux dire, je pense que les gens de Saint-Ferréol, les gens du rang Saint-Antoine, du rang Sainte-
Marie ont donné pendant quatre (4) ans, parce que là, ça va au moins se rendre jusqu'à l'automne
prochain avec le projet 4, ils ont donné pendant quatre (4) ans de leur vie, ils ont donné pour la
1340 société en n'ayant plus d'été, en n'ayant plus de vie pendant une certaine partie, ils ont fait leur
part.

C'est à d'autres personnes à faire leur part ailleurs.

PAR LA COMMISSAIRE:

1345 Madame Blouin, oui.

PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:

1350 Moi, j'aimerais vous poser une question. Est-ce que vous pensez que si j'ai pris des photos
puis j'ai enregistré ça qu'au fond, ça dérangerait pas? Ça veut dire que ça dérangeait, si j'ai pris le
temps de tout photographier.

1355 Puis là, au début, bien, j'enregistrais, puis là, en dernier, bien, je marquais. Je voyais une
auto passer. Comprenez-vous ma santé, comment c'était?

Moi, je suis une personne qui fait de la fibromyalgie, je m'en venais en campagne pour
pouvoir être bien, mais elle a augmenté avec ça.

1360 Si ça m'aurait pas dérangée, j'aurais pas pris le temps de prendre le kodak puis d'enregistrer
ça. Puis je vois mes chevaux au clos, puis la grosse boucane arrive, puis ça tombe dans le
champ, je me dis, en tant que personne, que propriétaire responsable, qu'est-ce que je fais subir à
mes chevaux, mais en réalité, c'est eux autres qui le font subir! Comprenez-vous mon point de
vue?

1365 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui, tout à fait.

1370 **PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:**

Ça fait que ma santé, moi, là!

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1375

Et la santé, je me dis que la santé humaine n'a pas de prix. Demandez à Boralex – tu sais, ce serait pas le même discours, je leur ai dit à Boralex, si on était dans une coulée entre deux (2) montagnes, et le seul accès possible, c'était chez nous, ça changerait le propos, mais il y en a tellement d'autres possibilités d'accès – demandez à Boralex pourquoi c'est pas un autre accès que celui-là, puis interdisez le signe de piastre dans la réponse, ils pourront pas parler. C'est la piastre qui nous fait subir ça, c'est juste la piastre.

1380

C'est pas une infaisabilité, c'est pas les délais dans le temps – c'est sûr qu'il y a un délai pour faire un chemin, mais il y en a d'autres chemins. Je connais assez bien le territoire du Séminaire de Québec pour vous dire que du territoire, il en manque pas, des accès, il y en a.

1385

Ils veulent sauver un pont, puis ils veulent sauver l'ouverture de chemin, mais c'est nous autres qui paient.

1390

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Vous avez demandé au départ, est-ce que vous êtes contre le projet! J'ai eu la chance d'aller visiter avec le promoteur le parc éolien, puis comme je lui ai dit personnellement, je trouve ça extraordinaire. C'est un très beau projet. C'est un bel investissement, c'est quelque chose de durable, c'est merveilleux.

1395

Mais le problème, c'est la voie d'accès. C'est notre vie à nous autres.

Qu'ils en mettent des éoliennes, qu'ils en mettent, qu'ils en mettent, qu'ils en mettent, mais qu'ils changent la voie d'accès s'il vous plaît.

1400

PAR LA COMMISSAIRE:

Le transport, l'accès au site.

1405

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Si on savait qu'il y avait pas d'autres possibilités, comme disait Éric, là, ce serait une autre discussion. Mais là, on sait qu'il y en a d'autres.

1410

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1415 Et on n'est pas une de leurs épines, on est la seule épine qu'ils ont au pied. Une fois que nous, on est calmé, puis qu'on a retrouvé notre calme, ils peuvent en rentrer cinquante (50) projets éoliens, ils n'auront plus jamais une opposition. Il y a personne qui se plaint de ça, tout le monde est content des projets éoliens, sauf pour le transport.

PAR LA COMMISSAIRE:

1420 Est-ce que vous êtes allés vous plaindre au conseil municipal?

PAR M. DENIS RICHARD:

1425 Pour le projet, moi, j'y ai été un soir, puis à la sortie du conseil, la conseillère m'a apostrophé comme du poisson pourri. C'était épouvantable, j'étais contre tout!

PAR LA COMMISSAIRE:

1430 Ça fait que vous avez pas l'appui de votre conseil?

PAR M. DENIS RICHARD:

On l'avait pas. Là, c'est changé.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1435 Il faut comprendre qu'il y a un nouveau conseil municipal qui a été élu au mois de novembre. Le maire qui était présent à l'époque était très impliqué au niveau de la MRC.

1440 C'est parce que tout est enregistré, là, je vais tenir mes propos! En tout cas, il y avait peut-être des gens qui avaient des grandes amitiés à travers ça. Ça fait longtemps, il y a des gens, le régisseur du Séminaire, c'est tout du monde qui siège sur les mêmes comités, donc il y avait une volonté de dire, ah, c'est un beau projet, c'est un beau projet, et la municipalité a toujours pris, ah, l'argument a toujours été le même depuis le début, c'est juste un (1) an, c'est juste deux (2) ans.
1445 On a eu deux (2) ans, après ça on a eu une autre année, puis on a eu une autre année, puis on va avoir encore peut-être deux (2) autres années.

1450 Alors c'est un petit peu ça, sur cette façon-là, et là, on se ramasse avec quatre (4) ans de travaux, et le conseil n'a jamais, sur ça, puis je suis intervenu plusieurs fois au conseil municipal à ce sujet-là, et on n'a pas eu d'écoute.

On est obligé d'aller jusqu'à la MRC, brasser au niveau de la MRC. Mais là, il faut comprendre que ce projet-là, on est toujours en train de dire que c'est Boralex, mais je voudrais juste rappeler à la Commission que c'est un projet communautaire.

1455 Donc cinquante pour cent (50 %), ce sont nous les citoyens de la Côte-de-Beaupré, et ce qui est un petit peu aberrant, comme disait le maire Labeaume ce matin, si vous voyez l'article, j'ai pas le terme qui me vient, mais c'est nous autres mêmes qui fait un projet qui nuit à ses citoyens, et ça, on paie pour le prix des autres qui n'ont pas d'impact, mais nous autres ici, on est sacrifié sur l'autel des redevances que vont donner ces projets éoliens là. C'est un peu particulier qu'on va sacrifier des citoyens.

1460 Si on croit en tant que tel que ces projets sont si bons que ça pour la MRC, moi, c'est ce que j'ai dit à la MRC, faites-en un chemin, faites-le. Puis la MRC, dans la présentation qu'elle a faite lors de la réunion d'information, elle est allée indiquer, la première personne qui rentre, c'était monsieur Pichette qui est le représentant technique de la MRC sur la société en commandite, il nous a dit, devant les représentants du Séminaire, la vocation de la MRC, c'est de développer son potentiel éolien. Ça commence pas bien pour nous autres! On a déjà des problèmes.

1470 Puis ce qu'on nous dit, c'est que celui-là, c'en est un, mais on en veut d'autres projets, on veut développer le potentiel éolien.

1475 On leur a dit, si vous voulez développer le potentiel éolien, développez-vous un chemin pour pouvoir le développer. On passera pas en disant à chaque année un petit projet, un autre petit projet, toujours un après l'autre, en disant, ben regardez, on n'a pas le temps, on n'a pas d'argent, bon!

En fin de compte, quand ça fait cinq (5) ans, quand ça fait six (6) ans ou ça fait sept (7) ans, Gaétan, tu as quel âge, Gaétan?

1480 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Soixante-six (66).

1485 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Bien cinq (5) ans, on prend une espérance de vie, parce que c'est peut-être la moitié de son espérance de vie qui est passée à subir ces projets-là.

1490 Si on trouve à dire ah c'est cinq (5) ans, c'est pas toute une vie, mais bien souvent, c'est la seule partie de la vie qui nous reste. Et on va la passer à souffrir à regarder ces projets-là pendant qu'il y a des solutions.

1495 C'est pas un projet de deux millions (2 M\$), les projets éoliens, un milliard cent millions (1 100 000 000 \$) plus un autre soixante-dix millions (70 M\$). Prenez un autre cent cinquante mégawatts (150 MW), vous allez vous retrouver encore à trois cents millions (300 M\$)! Mais quand est-ce qu'il y quelqu'un qui va dire bien là, arrêtez, faites-le le chemin, vous voulez développer ça, développez un chemin, faites-le le développement éolien!

1500 On vous l'a dit, on n'est pas contre ce projet-là. On peut avoir des réticences sur le coût que ça coûte à la société, on n'est jamais intervenu là-dessus. Dans toutes nos interventions, on n'a jamais remis en cause la pertinence du projet. Le gouvernement a pris des décisions, on va vivre avec, mais il y a des décisions qu'ils doivent prendre pour s'assurer que les citoyens puissent vivre en paix dans ce secteur-là.

1505 C'est sur cet aspect-là qu'on pense qu'il y a moyen, puis j'en suis persuadé qu'il y a des moyens de trouver un nouveau chemin et de rendre ces projets-là – le passé, le projet sur lequel on discute et les projets futurs – quelque chose qui va faire qu'on va pouvoir vivre en paix.

1510 C'est ça la situation.

PAR LA COMMISSAIRE:

1515 OK. Alors sur ce, je suggère qu'on fasse une petite pause, puis après ça, on revient, dix (10) minutes, puis après ça, on revient puis on résume tout ça!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1520

**REPRISE DE LA SÉANCE
DISCUSSIONS (SUITE)**

1525 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Vous avez fait une demande en recours collectif, est-ce que l'avocat qui s'occupe de la demande en recours collectif est au courant que vous avez déposé des requêtes?

1530 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Non.

PAR M. DENIS RICHARD:

1535

C'est deux (2) choses différentes pour nous.

PAR LA COMMISSAIRE:

1540

Pouvez-vous m'expliquer dans quel sens?

PAR M. DENIS RICHARD:

1545

Parce que nous, le projet éolien en tant que tel, les requêtes, c'est un peu pourquoi on est ici aujourd'hui, ça, on l'a déposé, dans le but justement d'avoir un chemin de contournement. C'est le but premier.

1550

Ce que le recours collectif ne demande pas. Le recours collectif, c'est suite aux inconvénients que nous, on a subis et qu'on subit, et qu'on s'est aperçu que le rang, il y avait des gens, comme je vous dis, dans les environs aussi qu'eux autres aussi subissaient; et à un moment donné, ce qui a tout déclenché ça, c'est qu'il y a une compensation qui a été donnée à des gens du rang Saint-Antoine, ça a été publicisé par les journaux, Radio-Canada entre autres, et suite à ça, bien, il y a des gens qui ont entré en contact avec nous en disant, bien écoute, nous autres aussi, on subit des inconvénients, nous autres aussi, nous autres aussi.

1555

Puis là, à un moment donné, en allant jaser avec du monde puis tout ça, bien, tel autre rang, nous autres aussi, ça passe beaucoup, ça fait que c'est pour ça que le recours collectif a pris forme de même.

1560 Puis si on est rendu là aussi, c'est un peu à cause de l'arrogance de Boralex, parce qu'on a essayé beaucoup de choses avec Boralex, pour se faire dire à la fin, bien là, nos avocats, on fera parler nos avocats. C'est la réponse qu'on a eue de Boralex.

1565 Ça fait que suite à ça, moi puis Gaétan – ce qui ne touche pas le comité des riverains! Ça, c'est moi puis Gaétan en tant que président du rang Saint-Antoine qui avons entrepris le recours collectif et non le comité des riverains en tant que tel. C'est personnel à nous deux (2).

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1570 Puis le recours collectif, mon épouse et moi, on vit ici, ça fait peut-être trente-cinq (35) ans, deux cents (200) maisons, on a été les voir, on leur a demandé qu'est-ce que le problème du transport, puis ils nous ont dit tous à peu près la même chose: la vitesse, le bruit, le réveil à quatre heures (4 h) du matin, il faut fermer nos fenêtres, on n'est plus chez nous. Ils passent, puis la TV, supposons qu'elle est à 10, il faut la monter à 30! Ça fait qu'imaginez, quand c'est fini de passer, 1575 on revient, la TV, c'est bien trop haut, puis là, pendant qu'elle est à 30, on dit pas "Lise", he! Comprends-tu!

1580 On n'est même plus maître dans la maison chez nous, là. Nous autres, on a fermé le système de ventilation pour éviter d'avoir de la poussière.

Ma femme nettoyait le matin, puis le soir, je vous jure, il y a de la poussière sur les meubles. J'ai dit, on va fermer ça. Puis l'été, c'est les fenêtres fermées.

PAR LA COMMISSAIRE:

1585 Donc la demande en recours collectif...

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1590 A été faite à la suite du monde – nous autres, on a été voir, puis on a dit, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça! À la suite qu'on a eue – moi, j'ai des lettres, à peu près une vingtaine de lettres de citoyens qui expriment à peu près tout qu'est-ce qui se passe ici, on a été voir un avocat, puis on lui a demandé qu'est-ce qu'on peut faire avec ça! Et il nous a donné des recours. Il dit, qu'est-ce que vous avez fait avec Boralex!

1595 Moi, j'ai été sur le comité de citoyens avec eux autres, puis on a discuté souvent. On a demandé un chemin de contournement, non; on a demandé qu'ils fassent du transport en autobus ou en navette, non; on a demandé de réduire la vitesse sur le rang Saint-Antoine, non; et on a demandé des choses, de pas travailler le soir, de pas travailler le samedi, de pas travailler le

1600 dimanche, non. On a dit, prends pas ton frein moteur, il arrive en avant de chez nous, vroum, prends-le pas! Ça change rien.

On dit la vitesse, ils sont avertis puis tout ça. Aïe, viens chez nous, viens voir! Le maire est venu chez nous, l'ancien maire de Saint-Ferréol, je l'ai appelé, j'ai dit, viens voir ça, ça a pas de bon sens. Il dit, monsieur Blouin, j'ai été chez vous, il dit, quand c'est pas là, c'est le paradis chez vous, mais il dit, quand ils passent, c'est l'enfer.

Savez-vous ça a été quoi ma question? Pourquoi vous me faites vivre l'enfer!

1610 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Pas de réponse?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1615 Il y en a jamais eu, aucune de personne.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1620 Je crois comprendre à votre regard ou du moins, en tout cas, je sais pas quelle utilité ça aura, mais il y a trois (3) entités: le recours collectif, notre petite gang au BAPE, puis le comité des riverains.

1625 Elle, Lise, la femme à Gaétan, n'est pas sur le comité des riverains, il en manque deux (2), mais on serait le comité des riverains au complet.

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous êtes le comité des riverains au complet sauf?

1630 **PAR M. ÉRIC MORENCY:**

Sauf elle, puis il en manque deux (2).

1635 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Alors vous cinq (5) plus deux (2)?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1640

Plus deux (2).

PAR LA COMMISSAIRE:

1645

Sept (7), ça, c'est le comité des riverains.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1650

Les instigateurs du recours...

PAR M. DENIS RICHARD:

Sept (7) depuis...

1655

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien, c'est important ce que vous dites, ça me permet d'éclaircir des choses.

Le comité des riverains, c'est pas juste le rang Saint-Antoine?

1660

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Non, non, non. C'est l'avenue Royale, c'est moi qui représente l'avenue Royale.

1665

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez une lettre officielle avec signature de vos voisins comme quoi vous êtes leur représentante officielle?

1670

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

J'ai été...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1675

Bien, Boralex a envoyé des lettres à tous les gens, à certaines adresses sur l'avenue Royale dans le cas d'Isabelle demandant, en disant, est-ce qu'il y a des gens qui veulent en faire partie, on va ouvrir une nouvelle place sur le comité des riverains pour représenter les gens de l'avenue

1680 Royale, est-ce qu'il y a des gens qui sont prêts à se présenter! Il y a personne qui a répondu sauf Isabelle où on avait déjà fait des démarches pour qu'elle soit présente.

Donc c'est comme ça qu'elle a été nommée sur le comité des riverains.

1685 Ça a été la même chose pour l'autre partie du rang Saint-Antoine où madame Chantal Richard a été désignée de la même façon.

PAR LA COMMISSAIRE:

1690 C'est une des deux (2) autres, madame Richard?

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Oui, c'est ça.

1695 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et l'autre?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1700 Et l'autre, c'est monsieur Dionne qui est de Saint-Tite.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

1705 Tous les instigateurs du recours, c'est eux, parce que tantôt, vous parliez du recours, puis vous regardiez tout le monde, puis vous parliez en même temps du comité des riverains.

1710 C'est la deuxième fois ou troisième fois qu'on est comme tout inclus tout ensemble. C'est pas que je les aime pas, mais c'est eux autres, les instigateurs du recours. On est le comité des riverains sauf Lise moins deux (2), puis tout ce que vous voyez ici, bien, c'est les requérants au BAPE.

PAR LA COMMISSAIRE:

1715 Parfait. Et le comité de suivi du promoteur, vous êtes le représentant des citoyens?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1720 Je suis le représentant des citoyens de Saint-Ferréol et il y a un représentant des citoyens de Saint-Tite qui est monsieur Dionne.

PAR LA COMMISSAIRE:

1725 Sur le comité de suivi?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Sur le comité de suivi.

1730 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce comité de suivi là a déjà répondu à des plaintes et fait quelque chose par rapport à ça?

1735 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Ouais, bien, le comité de suivi, c'est un "boy's club", il peut y avoir des femmes dessus, mais il faut juste se rappeler que le comité de suivi a été modifié suite au décret de la phase 4.

1740 Parce qu'au départ, c'était juste le CLD, les municipalités et où on se grattait le dos, puis tout le monde était bien heureux, puis là, il y a des citoyens – là, la démarche que j'ai faite au niveau des audiences publiques pour la phase 4, j'ai demandé à ce que le comité de suivi soit élargi pour qu'il y ait pas juste des personnes intéressées, intéressées au sens qui ont des intérêts directs. La MRC a un intérêt direct, le Séminaire a un intérêt direct, Boralex, et tout ça, c'était tous des gens
1745 qui étaient intéressés, le Centre local de développement, c'est tous des gens qui sont intéressés au projet.

Alors là, ils ont rajouté des gens, alors là, moi, j'ai été nommé sur ce comité-là avec monsieur Dionne.

1750 Mais bon, des plaintes, oui, il y a des fois où il y avait un relevé de plaintes quand les gens téléphonaient, mais est-ce que monsieur Blouin, à chaque fois qu'il y a une plainte, il téléphone, à un moment donné les gens ne téléphonent plus. Je veux dire, ils sont tannés, ils ont fait des démarches, puis des fois, je vous dirais que, juste pour vous donner un exemple comment ça
1755 fonctionne un petit peu!

1760 On a demandé au comité de suivi de faire une réduction de la vitesse sur le rang Saint-Antoine. Elle était à soixante-dix (70 km/h) au départ, il y a un an, elle a été descendue à cinquante kilomètres-heure (50 km/h). On sait pertinemment que lorsqu'on descend de dix kilomètres-heure (10 km/h) ou de vingt kilomètres-heure (20 km/h), on va descendre de deux (2 dB) à trois décibels (3 dB) le niveau de bruit, c'est quand même beaucoup deux (2 dB) ou trois décibels (3 dB), parce que c'est logarithmique.

1765 Et à ce moment-là, on a demandé de descendre la vitesse à trente (30 km/h), puis le ministère des Transports est sur ce comité-là, alors le ministère des Transports est là, il questionne les gens, bien, les gens de Boralex, le chef de chantier dit, de toute façon, ils vont chialer pareil, ce sera pareil, le ministère des Transports, ça a été fini, ça a été une fin de non-recevoir pour la réduction de la vitesse.

1770 Alors ça donne ce que ça donne. On donne un peu les dépenses, le suivi, mais mettons, puis c'est très difficile, je vous dirais que quand vous êtes citoyen, vous arrivez là-dedans, vous posez des questions, bien! Là, ce que je comprends, c'est que les discussions ne se font plus à ce niveau-là, elles se font à un autre niveau.

1775 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous y croyez toujours, est-ce qu'il y a toujours possibilité?

1780 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

J'y vais, parce que les absents ont tort, en général le principe de la chaise vide. Au moins quand il se dit des choses, on peut toujours les corriger, ce que j'ai fait à quelques reprises en disant, regardez, ce que vous dites là, c'est pas correct.

1785 On faisait justement différents éléments qui avaient été présentés, je disais, regardez, quand vous faites ça, vous dites la circulation, c'est pas vrai, parce que vous avez des données qui ont pas été mises dans la bonne ligne.

1790 Alors c'est quand même un petit peu, je vous dirais que les premières réunions ont été un petit peu difficiles, parce que dans le fond, je dis pas qu'on se sent nécessairement les bienvenus dans cette approche-là. Ça a été la même chose sur la question qu'on avait, parce qu'il y a des gens ici, il y a une personne ici qui est pas ici et qui reste, c'est un citoyen qui reste en permanence sur le chemin de l'Abitibi-Price, c'est monsieur Léo Maurice Tremblay. Lui, eux autres restent sur la partie asphaltée, mais lui, il reste sur la partie gravelée du chemin, il reste là, c'est son adresse permanente. Il vit là du mois d'avril à peu près à la fin décembre. Cette année, il a fait plus froid, il retourne un peu chez sa fille, mais il reste là à l'année.

1795

1800 Lui, il est pas plus loin que toi, Gaétan, à peu près, sur la route de gravelle, avec la poussière. Ce monsieur-là vit un enfer. Mais il a pas été dans les compensations, parce que le BAPE avait ouvert une porte, et peut-être aussi que c'était pas un monsieur qui a tendance à se plaindre. Et il a pas été considéré, mais ce monsieur-là vit un enfer chez lui.

1805 C'est la poussière, c'est le bruit, parce que là, ça circule sur du gravier, la vitesse est à soixante-dix kilomètres-heure (70 km/h) sur cette partie-là, c'est quelque chose à voir, là, pour ce monsieur-là.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

1810 Ce qui est désolant, parce que j'ai l'impression qu'on est toujours les mêmes à bouger les choses, sauf que les citoyens, comme moi je suis nouvellement arrivée dans le comité des riverains, je savais même pas depuis que c'est commencé que ça existait, qu'il y avait des gens qui se plaignaient.

1815 Quand j'ai su ça, j'ai dit, il faut que ça bouge, parce que tout ce qu'on faisait, c'est un petit peu la campagne. On parle, on se plaint, mais personne bouge, personne veut parler, personne dit, je vais demander ça, je vais demander ça, je suis tanné, je suis plus capable. Tout le monde subit en silence de son côté.

1820 Il y a des personnes âgées qui m'ont dit, je suis plus capable. Ils disent aux personnes âgées le plus possible de rester à la maison, mais c'est des gens qui ont quatre-vingt-dix (90) ans puis qui sont plus capables de subir ça, puis ils osent plus sortir dehors, ils osent plus aller dans la rue chercher, tu sais, la petite marche qu'ils prenaient eux autres pour aller à la boîte à malle, ils le font plus. Mais les gens comme le monsieur qui reste sur Abitibi-Price, c'est des gens qui bougeront pas. C'est des gens que vous verrez pas assis ici.

1825 Des fois, je me dis, j'ai peut-être pas le top de l'éducation pour essayer de débattre tout ça, mais si je peux aider ces gens-là, je vais tout faire pour le faire. C'est pas juste pour moi.

1830 Je voyais pas toutes les composantes qui passaient, moi. Quand j'ai vu la vidéo, je suis tombée. Je subis les travailleurs, je subis le trafic, mais quand tu vois les composantes plus le trafic, c'est épouvantable. Personne vivrait ça, personne.

PAR LA COMMISSAIRE:

1835 Donc pour vous, le comité n'est pas nécessairement une avenue pour recevoir les plaintes reliées au problème?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1840 Pas nécessairement, parce que, je veux dire, la première intervention que j'ai faite, ça avait fait un mélodrame pratiquement, j'avais dit, j'avais indiqué – parce qu'ils relevaient, ils disaient, bon, il y a eu une plainte! C'est pas parce qu'il y a juste une plainte, il y a pas juste une plainte, c'est que tu as beaucoup de gens qui se plaignent mais n'envoient pas nécessairement une plainte officielle. Et à la municipalité, s'ils remplissaient pas un papier pour la plainte, bien, elle était pas inscrite.

1845 Alors vous comprenez un peu. Donc oui, il y a des plaintes qui ont été portées à l'attention, ça a pas changé grand-chose. Il y a eu des plaintes – l'été dernier, un des problèmes les plus importants, bien, qui était peut-être contrôlable, la circulation, ils sont incapables de la contrôler. Il y avait neuf cents (900) travailleurs, il y avait presque plus que mille (1000) véhicules qui montaient au chantier et mille (1000) véhicules qui descendaient le soir, ça, ils sont incapables de contrôler cette partie-là, mais il y avait la question de la poussière sur le chemin.

1850 Ça fait trois (3) ans, ça a pas été avant la mi-juillet où ils ont fini par décider de mettre suffisamment de moyens pour le contrôler. Après ça, il y a une petite partie que ça a fini, ils ont réussi à faire une couche suffisamment solide sur le chemin de gravier pour que ce soit moins pire.

1855 Il y a des fois où il y a des réunions, je me rappelle qu'on avait une réunion du comité des riverains, je m'en allais au chalet sur ce chemin-là, il y avait un nuage au-dessus des arbres.

1860 On peut pas dire qu'ils n'ont pas fait d'efforts, ils ont fait des efforts, mais c'est pas le bon endroit pour passer ce genre de circulation là.

Que vous mettriez n'importe quoi, encore l'asphalter, bien là...

1865 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Un élargissement?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1870 Ils ont fait un petit bout d'asphalte...

PAR LA COMMISSAIRE:

1875 Ils ont pavé l'accotement?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Bien, ils ont fait rien que les bords.

1880 **PAR M. DENIS RICHARD:**

C'était plus pour eux autres, parce que c'est tellement large.

1885 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Effectivement. Lors des audiences publiques pour le projet 4, parce que là, on a demandé, ils ont asphalté peut-être cent mètres (100 m) à peu près, une centaine de mètres en amont sur le chemin, ça l'a quand même diminué un petit peu, parce que les derniers bouts étaient sur l'asphalte à ce moment-là.

1890

Mais quand même, les camions arrivaient au printemps, quand ils sont sortis de là, le printemps dernier, ils ont travaillé de bonne heure, puis il y avait de la bouette à la grandeur, les camions sortaient de là, c'était la poussière au total. Alors c'était vraiment, même ce petit bout là, mais ça faisait un petit peu moins de bruit parce que quand ils arrivaient, ils arrivaient sur de l'asphalte et au moins, ils soulevaient pas de la poussière. Mais c'est un moindre mal.

1895

Mais le problème est la poussière, mais c'est mille (1000) véhicules en montant puis mille (1000) véhicules en descendant, c'est des énormes composantes qui prennent tout le chemin puis qui bloquent le chemin en amont, qui bloquent le chemin en aval. C'est ça la circulation.

1900

C'est pas un chemin qui est fait pour faire cette activité-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1905

Monsieur Richard ou monsieur Blouin?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

1910

Disons qu'on a demandé beaucoup à Boralex. On avait demandé des navettes, des autobus pour le transport. Au mois d'avril 2013, le chantier était censé d'ouvrir le 15 de mai, mais depuis février qu'il a été ouvert, au mois d'avril 2013, les travailleurs voulaient plus monter en haut, parce qu'ils défaisaient leur véhicule, puis tout ça. C'est normal.

1915 Eux autres ont dit oui, on va stationner dans l'Abitibi, pas loin de chez nous, et ils prenaient les camions et ils venaient chercher les travailleurs. On nous refuse des navettes et eux autres prennent un camion, viennent en chercher cinq-six (5-6), puis ils montent en haut.

Puis ils mettent un gardien pour surveiller de la tôle, les voitures!

1920 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Ils sont stationnés à l'intersection?

1925 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Ils sont stationnés là. Ils avaient pas le droit sur le rang, le rang de l'Abitibi, ils ont changé trois (3) fois de place. Puis ils avaient pas le droit d'aller là selon la municipalité.

1930 Puis en plus, ils mettent un gardien pour surveiller la tôle. Pourquoi qu'ils ont pas mis un gardien en haut de Sainte-Marie pour les empêcher de passer? Sainte-Marie sert de – ceux qui se font poigner sur la vitesse, ils poignent un ticket de cent dollars (100 \$), on passe par Sainte-Marie, il y a pas de problème, il y a plus de surveillant.

1935 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

1940 Puis ils peuvent pas non plus, il y a eu plusieurs engagements sur le contrôle de la vitesse, ils avaient engagé une firme de sécurité, ça a marché pendant un petit bout de temps, ils l'ont fait pendant un petit bout de temps, mais ces firmes-là n'avaient pas de pouvoir réel. Donc en fin de compte, à un moment donné, même la personne est partie, ils en ont engagé une autre, puis on les a vus pendant un petit bout de temps au départ, mais après ça, ils se sont concentrés uniquement en amont de la barrière au camp 115, ils sont restés de ce côté-là, ils ne sont plus descendus.

1945 Les gens les avertissaient, vous pouvez pas passer par là, vous devriez pas passer, je passe pareil, mais ils peuvent pas rien faire.

En fin de compte, ils ont aucun contrôle, puis ils avaient aucun contrôle, le promoteur a aucun contrôle sur son sous-traitant. Son sous-traitant, c'est Enercon, et Enercon, c'est eux autres qui produisent les tours, puis c'est eux autres qui décident de la cédule.

1950 C'était toujours la même chose. Lorsqu'on demandait quelque chose, ah bien là, on va leur en parler. Comment vous voulez négocier avec un entrepreneur que vous avez signé un contrat,

1955 puis là, vous venez lui demander de changer les conditions! Il veut pas les changer, les conditions, à moins que vous payiez! Ça n'a pas été fait.

1960 Alors Enercon, ça a été un des commentaires qu'on a fait à la réunion d'information, ils nous parlent qu'il va y avoir le transport, mais le projet, ce qu'ils nous ont dit, toute la séquence de transport, c'est Enercon qui va la faire, ils vont la déposer quand le projet va avoir été autorisé. Regardez, c'est ça le problème, puis vous arrivez à la séance d'information avec rien sur comment va se faire le transport, quand est-ce que le transport va se faire! Ça a pas de bon sens.

Alors face à ça, je dis qu'il y a plus beaucoup d'alternatives, c'est d'aller simplement que ça passe par un autre chemin.

1965 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais s'ils avaient mis en place ces mesures-là correctement?

1970 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Ils peuvent pas.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

1975 Ils sont pas capables. Puis on ne croit pas – de toute façon aujourd'hui, pour l'avoir vécu, pour se dire qu'on va revoir ça en 2015 puis dans un autre projet en 2016, 2017, on a fait les audiences pour la phase 4, aujourd'hui on le fait pour la phase 5, puis là, s'il y en a un 6, est-ce que notre vie, nous autres, c'est de faire des demandes d'audience publique pour se plaindre du même problème d'année en année? Non.

1980 Le problème, nous autres, on pense qu'il doit se régler là, puis quand après ça, ces projets-là se feront, on aura la paix. On peut pas continuer tout le temps à dire, on va essayer encore, ça fonctionne pas.

1985 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui monsieur Blouin!

1990 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Le Séminaire où se fait le développement, pour le lac Jeannot, ils ont fait un chemin de contournement pour éviter les résidents. On parle de chalets, et de la poussière ou du bruit.

Imaginez, ils font ça pour des gars qui ont des chalets qui sont peut-être là les fins de semaine, une fois par mois, je le sais pas.

1995

PAR LA COMMISSAIRE:

Sur la Seigneurie, c'est privé?

2000

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Oui. Nous autres, on demande, on le fait même pas. Et dans Havre-Saint-Pierre, Hydro-Québec a fait un chemin de contournement pour éviter la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

2005

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Le projet de la Romaine.

2010

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Tu sais, le projet de la Romaine! Ils ont fait un chemin de contournement, puis même là, ceux qui étaient sur la 138 à Havre-Saint-Pierre, ils trouvent qu'il y a du trafic, puis ils ont éliminé tout le potentiel, parce qu'eux autres, la 138, on prenait une marche, on faisait du bicycle, il y a pas tant d'autos puis de camions; aujourd'hui, ils ont ce problème-là. Puis on a le même problème.

2015

Mais Hydro, au moins, ils ont évité que le gros de la population, et on demande la même chose à Boralex et à la MRC. Un autre chemin pour éviter Saint-Ferréol et Saint-Tite.

2020

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

Une dernière! Juste pour vous dire, pour le comité des riverains, nouvellement arrivée, j'ai assisté à environ trois (3) réunions. Combien de réunions vous avez eues depuis?

2025

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Depuis les négociations puis les réunions, c'était une fois par mois qu'on peut dire.

2030

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

En tout cas, juste pour vous dire que je voyais la bonne foi de Boralex, d'essayer de trouver des solutions, je voyais les gens qui essayaient de trouver, qu'on essayait de mettre des solutions,

j'ai cru à leur bonne foi, peut-être la deuxième réunion. La troisième, je me suis aperçue qu'ils nous jouaient du violon.

2035 Je suis désolée, mais tu sais, je me suis aperçue que c'était, depuis qu'eux autres ont commencé, ça a toujours été du pareil au même. Ça revient, ça revient, il y a rien qui se règle, puis on est en train de parler de la santé des gens qui perdent des années. Ça fait juste un an que je suis là-dedans, puis je vois des gens que ça fait trois (3) ans, quatre (4) ans. Quand est-ce que ça va arrêter?

2040

PAR M. DENIS RICHARD:

On assiste aux réunions du comité des riverains, mais on peut rien changer. Elle s'en est aperçue ça a pas été long, mais on continue quand même pour montrer notre bonne foi, pour pas que Boralex arrive éventuellement devant le BAPE ou une autre instance puis dire, oui, mais les gens viennent pas au comité de riverains. On y va! On y va, mais ça change rien.

2045

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous vous identifiez représentant des riverains du rang Saint-Antoine, est-ce que vous êtes le représentant officiel?

2050

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, je suis représentant, oui.

2055

PAR LA COMMISSAIRE:

Du rang Saint-Antoine?

2060

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, la petite portion du rang Saint-Antoine, le quatre cent cinquante mètres (450 m). Parce qu'au tout début, quand ils ont formé le comité des riverains que monsieur Flynn a exposé, c'est qu'il y a eu un vote, on était deux (2) qui s'étaient présentés, moi et Gaétan. Mais lors des mises en candidature, j'avais dit à Gaétan, prends la place. Gaétan a assisté au comité.

2065

Mais comme Chantal dit, il trouvait que ça virait à rien, j'ai dit au moins, moi, je vais prendre la relève. Ça fait que l'année dernière, j'ai pris la relève de Gaétan, au moins pour assister au comité, pour essayer de prouver notre bonne foi puis essayer de voir des solutions. Comme monsieur Flynn a dit, on assiste.

2070

PAR LA COMMISSAIRE:

2075

Donc ça, c'est un troisième comité, finalement, le comité des gens du rang Saint-Antoine?

PAR M. DENIS RICHARD:

Bien, il y a pas de comité en tant que tel du rang Saint-Antoine.

2080

PAR LA COMMISSAIRE:

C'est un regroupement de personnes?

2085

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

Là, ça adonne que le BAPE, en 2012, les a obligés d'avoir un comité de riverains, parce qu'il y en avait pas. Puis selon le décret, il devait y en avoir un, puis même un comité de suivi.

2090

PAR LA COMMISSAIRE:

OK. Ça fait que là, le comité des riverains s'est élargi pour inclure les gens des autres rangs?

2095

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est ça.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2100

Mais le comité des riverains, à toutes les fois qu'on se présente là, ça il y a telle affaire, il y a telle affaire, oui, on va faire notre possible.

2105

La réunion d'après, on a encore telle affaire, telle affaire, telle affaire. On peut émettre nos idées, mais ils font rien là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE:

Le comité des riverains a rencontré Boralex?

2110 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Ah oui, oui.

2115 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Le comité des riverains, on rencontre Boralex, le comité des riverains comporte des gens, des riverains, mais il comporte aussi trois (3) représentants du projet, deux (2) représentants de Boralex et un représentant de Gaz Métro, OK!

2120 Donc le comité des riverains, c'est plus que des riverains, c'est des riverains et des représentants de la compagnie, du promoteur.

PAR LA COMMISSAIRE:

2125 OK.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Alors il y avait deux (2) représentants de Boralex et un représentant de Gaz Métro.

2130

PAR LA COMMISSAIRE:

D'accord. Alors ce que je retiens de notre rencontre cet après-midi, c'est que vous êtes, en principe, en faveur du projet, est-ce que vous pouvez me le confirmer?

2135

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui, oui.

2140 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Oui.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2145

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2150 C'est unanime, oui?

PAR M. DENIS RICHARD:

2155 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2160 Et vous avez, malgré qu'il y en a qui ne l'ont pas écrit dans leur requête, vous avez une condition sine qua non qui est d'avoir un chemin alternatif, d'obtenir un chemin alternatif?

PAR M. DENIS RICHARD:

C'est ça.

2165 **PAR M. GAÉTAN BLOUIN:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2170 Donc ça, ce serait pour conclure notre réunion d'aujourd'hui. Je vais vous demander à chacun de vous identifier, de dire que vous êtes d'accord avec la médiation à la condition que, puis on verra ce qu'on peut faire avec ça.

2175 Mais avant, est-ce que vous avez d'autres points que vous vouliez amener ou d'autres points que vous vouliez discuter?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2180 Bien, peut-être juste le point où ce que j'ai compris, c'est que vous allez rencontrer le promoteur demain, c'est ça?

PAR LA COMMISSAIRE:

2185 Demain.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2190 Donc j'imagine qu'eux autres aussi vont devoir statuer sur la pertinence, c'est-à-dire qu'on va avoir un retour assez rapidement s'il y a une médiation possible ou s'il y en aura pas?

PAR LA COMMISSAIRE:

2195 C'est ça, exactement. Alors je vais vous expliquer ce qui peut se produire!

2200 Demain, moi, je vais informer le promoteur de votre condition. Le promoteur, il va avoir deux (2) choix: il va pouvoir dire oui, on peut travailler dans ce sens-là, négocier ensemble, essayer de trouver un chemin alternatif. Si c'est le cas, il y a une médiation possible et on cédule une réunion dès mardi prochain. Parce qu'oubliez pas que le temps que le ministre nous donne n'est pas tellement long. Et on verrait avec vos disponibilités quelle heure vous convient le mieux, via madame Poliquin.

2205 Et on fera une première rencontre de médiation où seront présents les représentants du promoteur et vous; si vous vous nommez un représentant, très bien, sinon vous serez tous là.

Et on poursuivra.

2210 Si lors de notre rencontre demain, le promoteur nous dit que non, c'est pas une solution envisageable pour lui, ça se termine là.

2215 Alors moi, dans ce contexte-là, je vais envoyer une lettre au ministre et je vais lui dire, on a fait notre enquête, on a fait nos recherches, on a rencontré les deux (2) parties et il n'y a pas de médiation possible. Les citoyens maintiennent qu'ils veulent absolument un chemin alternatif d'accès au site, et le promoteur dit qu'il ne peut pas ou ne veut pas faire de chemin alternatif.

Alors le ministre, lorsqu'il va recevoir cette lettre, c'est sûr que la médiation est terminée. Lui, il va devoir prendre une décision.

2220 Alors est-ce qu'il va décider d'aller en audience publique comme ça a été fait pour Beauré-4 ou bien donc, est-ce qu'il va considérer la demande frivole! Ça, je ne le sais pas.

S'il décide d'aller en audience publique, bien, vous connaissez le déroulement, parce que vous l'avez vécu avec Beauré-4, et c'est ce qui se passera.

2225 Donc demain, on arrive à un embranchement avec le promoteur qui va déterminer qu'est-ce qui va se passer la semaine prochaine.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2230 Il y a des termes qui ont été utilisés qui me laissent un petit peu sur mon appétit: On va travailler sur une possibilité de chemin! Ce qu'on comprend bien, parce que cette discussion-là, on peut rien vous cacher, ils la connaissent, on a eu cette discussion-là, quand on était à Saint-Tite avec le promoteur, on a eu exactement la même discussion, on leur a dit, parce qu'ils disent, est-ce qu'on pourrait se rencontrer puis discuter du chemin.

2235 J'ai dit, regardez, nous autres, ce qu'on a dit, j'ai dit, je veux dire, si c'est pour venir nous dire que c'est pas possible, ça coûte trop cher, on n'a pas de temps, puis là nous faire pleurer, je veux dire, on n'est pas prêt à ce genre de discussion là. Ça donne rien.

2240 Le ministre prendra ses responsabilités, puis il émettra un décret avec, bien, s'ils mettent pas de conditions, bien, si ça tourne mal, bien là, c'est lui qui aura pas mis de conditions.

2245 Bon tout simplement, ce qu'on a dit, on n'est pas là à discuter avec eux autres, de recommencer à se battre, à convaincre qu'on n'est pas capable, qu'on n'a pas de temps, que le projet n'est pas assez gros, pas assez d'argent, c'est pas possible. Ça, non!

PAR LA COMMISSAIRE:

2250 Ça va se passer avec nous demain, il nous le dira à nous, à moi que c'est pas possible, avec ses arguments.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2255 Parce que s'ils disent demain qu'ils n'ont pas eu le temps de regarder un chemin, je peux vous dire que la dernière fois qu'on s'est rencontré, ils étaient déjà en train de regarder ces alternatives-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2260 C'était quand, ça?

PAR M. DENIS RICHARD:

Le 23 novembre.

2265 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Le 23 novembre, il vous a dit qu'il regardait...

2270 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

Bien, ils étaient déjà en train de nous dire, oui, on est en train de regarder, mais l'expression qu'utilise souvent madame Morel, ils travaillent fort.

2275 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Ils regardaient un chemin alternatif.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

2280 Ils voulaient pas, parce qu'ils voyaient que là, on commençait à se lasser de ces réunions-là qui finissaient toujours par tourner autour des mêmes discussions. Alors c'est madame Morel qui était là qu'elle s'appelle, elle a sorti un grand carton, puis elle, elle a dit, il faut vraiment trouver, il faut pas défaire cette union-là, il faut vraiment trouver quelque chose.

2285 Puis c'est là qu'on s'est souhaité Joyeuses Fêtes, puis on s'est dit, on vous laisse ça entre les mains, trouvez un autre chemin d'accès, faites quelque chose.

PAR LA COMMISSAIRE:

2290 À ce moment-là, ils savaient pas que vous aviez fait des demandes d'audience?

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Oui, oui, ils savaient exactement, on leur a dit.

2295

PAR LA COMMISSAIRE:

Ah, vous l'avez dit?

2300 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

On leur a dit, ils le savaient très bien.

PAR M. DENIS RICHARD:

2305

Lors des rencontres, on leur a dit qu'on s'opposait, qu'on ferait des demandes.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

2310

J'ai l'impression que c'est pour ça qu'ils voulaient comme pas, tu sais, qu'on brise les liens, puis qu'on essaie de trouver quelque chose ensemble, parce qu'ils ont toujours espoir qu'on n'aille pas trop loin dans nos démarches.

2315

Mais à un moment donné, c'est que nous autres, on est épuisé là-dedans. On a des familles à s'occuper, on n'est pas payé pour faire ça, on a tous un travail, en tout cas, moi, je suis pas à ma retraite, mais tu sais, à un moment donné, il faut trouver des solutions parce que le temps avance. Il y a des nouveaux projets qui arrivent, puis c'est ça.

2320

Ça tourne toujours autour de la même.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2325

Ils connaissent très bien la position qu'on vous a donnée aujourd'hui, ils la connaissent bien. Elle a été dite et redite, je pense qu'ils le savent.

2330

On leur a indiqué qu'effectivement, c'est toujours la même chose, il y a des projets qui s'en viennent. Je vous dirais même, parce que le comble de ce qu'on nous a fait part, c'est lors de la réunion d'information, à la suite de la réunion d'information, on discutait avec les gens, parce qu'on les connaît, ça fait un an et demi (1 ½) qu'on les rencontre une fois par mois, on peut vous dire qu'on se tutoie, bien, on s'est presque fait dire, donnez-nous un projet de cent cinquante mégawatts (150 MW), on trouvait ça drôle, le terme, cent vingt-cinq (125 MW) ou cent cinquante (150 MW), cent vingt-cinq mégawatts (125 MW), puis on va en faire un chemin!

2335

Là, au mois de novembre, c'est le mois de novembre, puis là, oups, tout à coup, c'est le fameux nouveau décret qui sort, avec le nouveau décret du gouvernement pour les nouveaux projets éoliens, cent trente-cent cinquante (130 MW-150 MW), ah, regarde donc ça! Dans le fond, ils savaient très bien qu'il y avait un nouveau décret, puis ils vont faire un dépôt avec la MRC sur ça.

2340

Donc ils nous ont même dit, ils nous ont presque dit qu'ils auraient probablement dû le faire le chemin à l'époque, en tout cas, à cette réunion du mois de novembre, pratiquement.

PAR LA COMMISSAIRE:

2345 Eux ils vont avoir, c'est sûr, une décision à prendre, parce que s'ils prennent l'avenue de l'audience publique, ils savent pas qu'est-ce qui va en ressortir de l'audience publique.

PAR M. DENIS RICHARD:

2350 Ils vont ressortir la même affaire que le 4.

PAR LA COMMISSAIRE:

2355 On le sait pas, ils le savent pas. Alors s'ils nous disent: on serait prêt à leur faire une offre financière de compensation, très élevée, qu'ils pourront pas refuser?

PAR M. ÉRIC MORENCY:

2360 Ils pourront pas atteindre le montant...

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2365 Et le problème, à qui vous allez faire cette offre-là! Aux gens ici ou à tous les gens de l'avenue Royale?

2370 Alors la dernière fois, on s'est fait, pas taper sur les doigts, mais en tenant compte que du rang Saint-Antoine, parce que c'est ça que le Bureau d'audiences publiques avait dit, pour ceux-là, il y a des gens qui ont été regardés de travers en disant, bien, pourquoi vous avez pas négocié – on avait une opportunité, c'est le BAPE disait, pour les quatre cent cinquante mètres (450 m), c'est là, on va faire quoi, on va s'arrêter où, cette offre-là!

2375 Une offre, ça réglerait pas le problème, est-ce que quand va arriver un projet, un futur projet, en 2015-2016, on va recommencer la même histoire avec une autre offre financière?

2380 Ce serait bien plus intelligent de leur part de commencer à penser à aller vers un chemin puis de trouver une solution à long terme.

PAR LA COMMISSAIRE:

2380 Je vous ai bien entendus.

PAR M. DENIS RICHARD:

2385 Quand on parle de cent cinquante mégawatts (150 W) supplémentaires, je vous en ai donné...

PAR LA COMMISSAIRE:

2390 Oui, j'en ai une copie de ça.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2395 Non mais ça, c'est deux (2) choses. C'est juste pour vous dire qu'il y a deux (2) projets. Il y a deux (2) projets.

Il y a un appel d'offres qui a été lancé par Hydro-Québec le 30 décembre de quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) dont trois cents mégawatts (300 MW) en Gaspésie et cent cinquante mégawatts (150 MW) dans le reste du Québec.

2400 Ça, est-ce qu'ils vont faire une proposition sur ça? Moi, j'en suis persuadé. Ils ont des tours de vent, ils vont faire une proposition là-dessus.

2405 Il y a cette lettre-là qui est un autre projet. C'est un projet compensatoire de cent cinquante mégawatts (150 MW) pour compenser le retrait des projets de minicentrales. C'était quatre-vingt-six (86 MW) ou quatre-vingt-sept mégawatts (87 MW) de minicentrales, on prend le facteur de conversion en puissance éolienne, ça donne cent cinquante (150 MW). Ça, c'est un autre dossier.

2410 Et là aussi, c'est un projet que la MRC de La Côte-de-Beaupré veut intervenir, parce qu'elle s'est même retirée de la poursuite contre le gouvernement pour pouvoir négocier ce projet-là.

Donc mon opinion, c'est qu'actuellement, on veut pas dire qu'il va y avoir trois cents mégawatts (300 MW), mais ils vont travailler sur ces deux (2) projets-là.

2415 Le projet compensatoire, c'est pas dans l'appel d'offres. L'appel d'offres, c'est un appel d'offres public. Le projet compensatoire, ça va être un décret particulier du gouvernement qui va donner de gré à gré cent cinquante mégawatts (150 MW) à telle personne pour faire la chose. Quand est-ce que ça va se faire, on le sait pas.

2420 Un autre point que vous devez tenir en ligne de compte, c'est qu'en 2016, le pont de la rivière Sainte-Anne va être fermé à la moitié de sa largeur. Il était supposé de fermer en 2015, puis là, le ministère des Transports a décidé de retarder d'un an les travaux pour les faire en 2016.

Alors en 2016, le ministère des Transports, à moins qu'il décide de le retarder encore une fois, mais en 2016, la moitié du pont va être fermé à la circulation pendant une certaine partie pour faire des travaux d'importance au niveau de la structure du pont.

2425

Ce qui va faire en sorte que passer des composantes d'éoliennes, des générateurs, des pales, ça devient très difficile.

2430

Alors c'est un élément qui fait en sorte que s'ils ont une vision à long terme d'avoir des nouveaux projets, ils ont comme pas de choix à moyen terme de penser à un nouveau chemin, parce qu'ils pourront pas passer sur ce pont-là.

PAR M. DENIS RICHARD:

2435

Ils vont attendre le nouveau pont!

PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:

2440

Je voudrais poser une question. Vous dites que si on va pas faire la médiation, vous allez faire un rapport au ministre, mais quand vous dites, si le ministre décide que c'est frivole, moi, ça me fait un peu de peine, parce que est-ce qu'il nous considère comme frivole?

PAR LA COMMISSAIRE:

2445

Bien, je vous dis pas qu'il va décider ça. C'est que lui il a, en général dans tous les projets, tous les dossiers, c'est la façon de procéder. Je dis pas que c'est ça qui va se produire dans ce cas-ci.

2450

L'autre option, c'est une audience publique. Moi, j'ai pas de pouvoir là-dessus.

Moi, je fais tout simplement lui dire que suite à mon enquête, il y a pas eu de médiation possible, en ayant entendu les requérants et en ayant entendu aussi le promoteur.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2455

Moi, je me dis que s'il aurait jugé ça frivole avant, on serait pas ici.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2460

Effectivement, il aurait pu le refuser au départ.

PAR LA COMMISSAIRE:

Ça aurait été possible pour lui, il aurait pu faire ça, c'est une option, oui.

2465

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Effectivement. L'histoire des audiences publiques, les mandats qui ont été jugés frivoles sont à peu près inexistantes. Je veux dire, ça aurait été soulevé dans le cas d'Hydro-Canyon parce qu'en fin de compte, il y a eu audience pareil, alors moi, je suis pas très inquiet au fait que ce soit décidé que le ministre dirait que c'est une demande frivole, d'autant plus avec la vie qu'on a vécue depuis ça. Ce serait surprenant.

2470

Mais c'est son pouvoir à lui de décider de cette notion-là. Il faut qu'il y ait une bonne raison.

2475

PAR M. DENIS RICHARD:

Ça, c'est les engagements qu'ils ont pris lorsqu'ils ont fait signer justement.

2480

PAR LA COMMISSAIRE:

Ça, c'est la copie?

PAR M. DENIS RICHARD:

2485

C'est l'original.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Non, je pense que c'est une photocopie, je pense pas que ce soit l'original. C'est la copie qu'on a signée, ça, c'est une copie couleur. Ça me semble une copie couleur.

2490

PAR LA COMMISSAIRE:

À moi aussi.

2495

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Ah oui, ça, c'est une copie couleur, ça.

2500

PAR LA COMMISSAIRE:

2505 Mais on la prendra pas aujourd'hui, on vous la demandera en temps et lieu, au cas où c'est votre seule copie. Je vois rapidement là-dedans, l'absence des travaux la fin de semaine, etc. C'était tout là-dedans. Les actions concrètes, limitation de vitesse.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2510 Juste pour vous mettre dans une information un peu! La compensation financière, écoutez, toutes les discussions qu'on a eues autour de ce protocole-là, ne parlaient pas de compensation financière. Il faut bien se rappeler que la compensation financière, c'est Boralex qui est arrivée avec la compensation financière. C'est pas nous autres qui a emmené la compensation financière.

2515 Boralex, quand elle s'est aperçue qu'ils ne pouvaient pas faire de navette pour le transport, ils pouvaient pas, problème de syndicat, payer les heures, en tout cas toutes les raisons qui nous ont été données, vous pourrez vérifier avec eux autres, en tout cas, ce qui se passait, l'employé, aussitôt qu'il embarquait dans la navette, il était payé, ça augmentait les coûts, et quand ils ont vu qu'il n'y avait pas de possibilité de mettre cet élément-là, bien là, c'est là où est arrivée une proposition de compensation financière.

2520 Notre objectif n'était pas une compensation financière. Ce qu'on a dit à Boralex, si c'est juste une compensation financière, puis pas d'engagement à régler le problème et tout ça, partez avec vos affaires.

2525 Une compensation financière, c'est un accessoire dans ça. Il faut bien comprendre que c'est un accessoire, c'est pas les gens qui l'ont demandée, c'est eux autres qui l'ont proposée.

PAR LA COMMISSAIRE:

2530 OK.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2535 Puis le recours collectif, le premier point, c'était pas d'avoir de l'argent. On est là, on vit là, faites quelque chose pour nous autres, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2540 OK. Alors donc vous nous laissez ça, OK. Donc on reçoit des parties le document qui était l'engagement des partenaires.

Donc je vais demander à chacun de répéter votre nom pour les fins de l'enregistrement, de mentionner que vous êtes d'accord avec la médiation avec votre condition.

PAR Mme LISE GUILLEMETTE-BLOUIN:

2545

Lise Blouin, je suis pour la médiation à la condition du chemin d'accès.

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2550

Mon nom est Gaétan Blouin, je suis pour la médiation et avec la condition d'un chemin, d'un autre chemin d'accès.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

2555

Éric Morency, d'accord avec la médiation, en autant que ce soit pour un chemin d'accès alternatif.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2560

Les phrases sont différentes. Francis Flynn, je suis d'accord pour une médiation à la condition qu'il y ait un nouveau chemin d'accès au chantier.

PAR Mme ISABELLE LESSARD:

2565

Isabelle Lessard, je suis d'accord avec la médiation à la seule condition qu'il y ait un autre chemin d'accès.

PAR M. DENIS RICHARD:

2570

Denis Richard, je suis d'accord avec la médiation et je mets conditionnel à ce qu'il y ait un autre chemin d'accès au site du parc éolien.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2575

Je voudrais juste faire une réaction sur ma condition, elle est la même, mais que le chemin d'accès soit par la route 138 ou la route 175, pas la 360.

PAR LA COMMISSAIRE:

2580 Et on a aussi mentionné que vous considérez qu'il y a un bien-fondé au projet et que vous êtes pas contre le projet, parfait. On l'avait déjà mentionné.

Donc il me reste à vous remercier pour vous être déplacés, d'être venus ici pour cette rencontre cet après-midi.

2585

Je pense que ça a été très positif, votre attitude aussi a été très bien. Et comme je vous ai mentionné, on va faire la rencontre demain avec le promoteur et, via madame Poliquin, on vous fera part de la suite. Peut-être qu'on vous convoquera à une prochaine réunion.

2590

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui, on l'espère.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2595

Qu'il y ait une prochaine réunion ou qu'il n'y ait pas prochaine réunion, vous allez nous donner quelque chose?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2600

Téléphonique pour commencer?

PAR LA COMMISSAIRE:

2605

Pardon?

PAR M. GAÉTAN BLOUIN:

2610

Vous allez nous donner un compte rendu téléphonique avant?

PAR LA COMMISSAIRE:

Bien, madame Poliquin va vous contacter chacun, parce que vous êtes trois (3) groupes.

2615

Monsieur Flynn, on ne vous a pas comme requérant officiellement, donc nous, on va communiquer avec les trois (3) requérants, puis certainement que quelqu'un vous fera rapport.

PAR M. ÉRIC MORENCY:

2620

Je te communiquerai la nouvelle!

PAR LA COMMISSAIRE:

2625

Alors merci encore.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2630

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2635